



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne





Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne

Figures incontournables de la protection de leurs concitoyens, les 250 000 sapeurs-pompiers de France sont sur tous les fronts pour faire face aux accidents de la vie courante comme aux situations exceptionnelles. Professionnels ou volontaires, les “soldats du feu” représentent le premier maillon de la chaîne du secours. Incendies, inondations, accidents de la route, secours aux personnes... Avec en moyenne 1 intervention toutes les 7 secondes, partout sur le territoire, ils participent à la protection et à la sécurité des populations.

Dans chaque département, les services d'incendie et de secours sont de véritables réseaux de solidarité et de proximité avec la population. Ils veillent en outre à la sensibilisation aux risques domestiques et éduquent le grand public aux bonnes pratiques en matière de prévention et de premiers secours.

Découvrez le SDIS de la Vienne, un établissement public performant et innovant, au service des habitants du département.

Bruno BELIN
Président du Département
de la Vienne

Marie-Jeanne BELLAMY
Présidente du Conseil
d'administration du SDIS

Chapitre 1 :**Le Service Départemental d'Incendie et de Secours : missions et organisation 7****Présentation et missions du service 9**

Les missions règlementaires

Prévention et prévision : deux autres missions essentielles

Organisation administrative de l'établissement 13

Organisation fonctionnelle

Organisation géographique

Les instances consultatives

Gouvernance de l'établissement

Des documents structurants pour l'établissement 23

Le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)

Le Règlement Opérationnel (RO)

Le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)

Le Règlement Intérieur (RI)

Un corps départemental garantissant les secours de proximité 26**Rénovation et amélioration du patrimoine bâti 28**

Réhabilitations des Centres d'Incendies et de Secours de Châtelleraut et de Vivonne

Reconstruction des casernes de Poitiers

Réaménagement des CIS de Gençay et des Trois-Moutiers et projet de mutualisation

des CIS de Lençloître et de Saint-Genest-d'Ambière

Un parc roulant et des équipements modernes 35**Chapitre 2 :****Des moyens financiers et humains au service des ambitions de l'établissement 37****Un budget contraint mais équilibré 38****Un service riche de sa composante humaine et d'un tissu associatif dynamique 41****Promotion et fidélisation du volontariat : un objectif de maintien des effectifs 43**

Accroître et diversifier les viviers de recrutement

Des actions menées à destination des employeurs pour faciliter la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires

Expérimentation du volontariat à mission unique "secours d'urgence aux personnes "

L'engagement du SDIS de la Vienne en faveur de la féminisation de ses effectifs 45

Un plan d'action spécifique et un groupe de travail dédié

Une communication destinée à promouvoir le volontariat féminin

Des actions visant à faciliter la disponibilité des jeunes parents

Des offres diversifiées en direction de la jeunesse 50

Soutien à l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers

Accompagnement des sections de cadets de la sécurité civile

Accueil d'emplois d'avenir et de volontaires du service civique

Une forte volonté de mutualisation et de coopération avec divers partenaires	52
Un partenariat avec le service d'aide médical d'urgence du CHU de Poitiers et le SAMU	
Une collaboration permanente avec les acteurs de la sécurité civile	
De nombreuses mutualisations avec le Conseil départemental de la Vienne	
Développement des partenariats avec les SDIS des 4 départements de Poitou-Charentes	
Une prestation au profit du CNPE	
Développement de la coopération internationale	57

Chapitre 3 :

Un service public performant pour une réponse opérationnelle adaptée	59
Des compétences particulières au service de missions diverses :	
les équipes spécialisées	60
Une amélioration continue de la réponse opérationnelle	63
Bilan de l'activité opérationnelle pour l'année 2017	64
Déploiement du SINUS	
Un objectif d'excellence en formation	69
Le développement du centre de formation des sapeurs-pompiers de la Vienne	
Formation en e-learning	
Réalité virtuelle : le logiciel XVR	
GODR : des documents opérationnels interactifs	
JTIUV 2018 : une reconnaissance internationale dans le domaine des IUV	75

Chapitre 4 :

Un service de proximité, moderne et innovant	77
Incarnar la proximité	78
Actions de formation au secourisme au profit de la population	
Accompagner le vieillissement de la population et améliorer la qualité du maintien à domicile des personnes âgées	
Célébrer les événements marquants et promouvoir l'activité des sapeurs-pompiers auprès du grand public	
Congrès départemental	
Des projets innovants	86
Un CTA/CODIS à la pointe de la technologie	
Les sapeurs-pompiers de la Vienne, choisis par Waze pour une expérimentation destinée à améliorer l'intervention des secours	
Un service de santé et de secours médical moderne et efficace	
Une communication décalée, reconnue au niveau national	91
Un service public actif sur les réseaux sociaux, notamment en temps de crise	

Quelques visages du SDIS de la Vienne95

Fiche pratique :

Devenir sapeur-pompier volontaire103

Fiche pratique :

Employeur de sapeur-pompier volontaire107

Fiche pratique :

Contacter le Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la Vienne111

Concours photos 2018 du SDIS de la Vienne113

chapitre 1

Le Service Départemental
d'Incendie et de Secours :
missions
et organisation



Direction Départementale du SDIS de la Vienne

PRÉSENTATION ET MISSIONS DU SERVICE



Dans chaque département, les sapeurs-pompiers dépendent d'un établissement public : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Doté d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, il est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne compte :

1 322 sapeurs-pompiers volontaires répartis sur l'ensemble du département et à la direction départementale. Chaque année, le SDIS recrute une centaine de sapeurs-pompiers volontaires pour, a minima, maintenir ses effectifs.

201 sapeurs-pompiers professionnels répartis dans les CIS de Poitiers Pont-Achard, Poitiers Saint-Éloi et Châtelleraut ainsi qu'à la direction départementale.

60 PATS (personnels administratifs, techniques et spécialisés), dont 8 contractuels.

12 contrats d'avenir.

2 engagés de service civique.

chiffres au 30 avril 2018

L'ensemble des personnels est placé sous l'autorité du Directeur **Départemental des Services d'Incendie et de Secours (DDIS)**, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers, assisté d'un directeur adjoint. Le corps départemental est composé de l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et auxiliaires.

Colonel hors classe Matthieu MAIRESSE, Directeur départemental et chef de corps

Directeur départemental du SDIS de la Vienne depuis mars 2015, il fut directeur départemental adjoint du SDIS de la Sarthe de 2010 à 2015, après avoir servi au :

- ✓ SDIS du Calvados, assurant les fonctions de chef de groupement territorial et de commandant de compagnie de 2006 à 2010 ;
- ✓ SDIS des Yvelines, où il débuta sa carrière professionnelle ;
- ✓ SDIS de la Manche, où il connut son premier engagement de sapeur-pompier volontaire.

Parallèlement, il conduit des activités de formateur pour le compte de l'ENSOSP et pour des organismes extérieurs. Il est également un membre régulier de jurys de concours.



LES MISSIONS RÉGLEMENTAIRES :

Avec les autres services et professionnels concernés, le SDIS de la Vienne concourt :

- ✓ à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes ;
- ✓ à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ;
- ✓ aux secours d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, le SDIS exerce les missions suivantes :

- ✓ la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- ✓ la protection des personnes, des biens et de l'environnement ;
- ✓ la préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des moyens de secours ;
- ✓ le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, et l'évacuation des victimes.

La partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers est évidemment celle qui concerne les interventions de secours. Or aujourd'hui, la prévention et les moyens de sécurité ont réduit le nombre des incendies (9 % des interventions en moyenne). Le sapeur-pompier n'est plus seulement un "soldat du feu", mais un véritable technicien du risque dont le champ d'action est très vaste.

PRÉVENTION ET PRÉVISION : DEUX AUTRES MISSIONS ESSENTIELLES

LA PRÉVENTION :

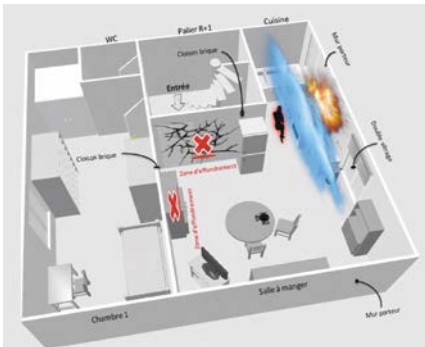
Le métier et l'engagement de sapeur-pompier ne se limite pas uniquement aux missions dites "opérationnelles". Bien en amont, les sapeurs-pompiers assurent un rôle important dans la prévention des incendies. La prévention poursuit plusieurs objectifs : limiter les risques d'éclosion et de propagation d'incendie, assurer une évacuation des personnes et faciliter l'intervention des secours.

Les sapeurs-pompiers peuvent ainsi imposer des dispositifs destinés à préserver l'intégrité physique des personnes en cas d'incendie.

L'une des activités importantes du SDIS de la Vienne dans ce domaine réside dans **la prévention des établissements recevant du public (ERP) et immeubles de grande hauteur (IGH)**. "Tous les bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation" sont considérés, au regard du Code de la construction et de l'habitation comme des ERP (classés en 5 catégories selon leur potentiel d'accueil) et doivent, à ce titre, faire l'objet d'une prévention particulière afin de garantir la sécurité du public contre un incendie éventuel et contre les effets de panique. La prévention porte ainsi sur l'implantation, la construction, les aménagements intérieurs et les équipements techniques de l'ERP (vérification de tous les moyens sécuritaires : isolation, sorties de secours, extincteurs, etc.) et veille à ce que les installations soient entretenues et maintenues dans un bon état de fonctionnement.

Dans le cadre de ces actions, le SDIS entretient une relation permanente avec l'autorité préfectorale et les maires, et est régulièrement convié à participer aux études effectuées par la sous-commission départementale de sécurité relative aux ERP et IGH. En 2017, les services du SDIS ont ainsi été sollicités pour l'étude de 1 739 dossiers (étude de permis de construire et autorisations de travaux pour des industries, des habitations et des exploitations agricoles, ou encore des visites d'établissements et des études sur la sécurité des manifestations publiques).

La prévention consiste également en un véritable travail d'investigation : en 2015, le SDIS de la Vienne a mis en place une activité de **"Recherche des Causes et Circonstances des Incendies"** (RCCI). Il s'agit d'une activité facultative, complémentaire aux missions de prévention, ayant pour objet de conduire des enquêtes à partir des traces laissées par un incendie, dans le but de déterminer l'origine, les circonstances et les causes du départ de feu.



Le développement de cette activité permet d'améliorer les actions de prévention, contribue au retour d'expérience et à la défense des intérêts du Service Départemental d'Incendie et de Secours en cas de contentieux. Il s'agit aussi d'un outil particulièrement utile dans le cadre des enquêtes judiciaires. 14 enquêtes ont ainsi été réalisées en 2017, dont 10 sur réquisition du Procureur.

reur de la République. Une convention cadre, signée en 2015 entre le Procureur de la République, la Préfète de la Vienne et le SDIS, fixe les modalités de contribution des sapeurs-pompiers aux enquêtes judiciaire. Cette convention, renouvelée en 2017 pour une durée de deux ans, prévoit également la formation des sapeurs-pompiers à la protection des scènes de crimes.

Par ailleurs, la présidence de **jurys SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes)** relève également de la responsabilité des préventionnistes du SDIS, sollicités en 2017 pour 16 jurys.

Enfin, la formation citoyenne à la sécurité incendie constitue un enjeu important parmi les missions du SDIS de la Vienne : l'information du grand public sur les normes en vigueur relatives à la sécurité des habitations (détecteurs de fumées, détecteurs de monoxyde de carbone, etc.) est une préoccupation première de l'établissement.

LA PRÉVISION :

Lors d'un incendie ou de tout autre type d'accident (risque chimique, intoxication, fuite de produits dangereux, etc.), des moyens de secours et de prise en charge du sinistre doivent être rapidement engagés. Les moyens alors déployés doivent être adaptés à la situation (ni trop importants, ni insuffisants). Pour cela, le groupement "prévision" du SDIS de la Vienne a en charge l'élaboration de "scénarios prévisionnels", destinés à anticiper les éventuels sinistres et à prévoir les moyens opérationnels adéquats. Selon le lieu et la nature du sinistre, le groupement anticipe les emplacements des hommes et des engins pour y faire face. Il étudie, en amont, la meilleure façon de gérer la situation (évacuation et gestion des victimes).

Pour réaliser cette mission, le SDIS de la Vienne dispose d'un certain nombre d'outils ; il dispose notamment de 180 plans d'établissements répertoriés (établissements publics, dont les établissements scolaires, industries et entreprises du département), qu'il complète et met à jour régulièrement. Ces plans permettent d'élaborer des cartographies opérationnelles, de réaliser des plans de déploiements des secours et d'étudier les mesures destinées à prévoir et combattre un sinistre avant qu'il ne se produise en protégeant au mieux les victimes potentielles. Ces plans d'établissements répertoriés (ER) sont disponibles en téléchargement sur une plateforme numérique "**e-planER**", mise en ligne en 2014 et partagée avec les services de la préfecture, la gendarmerie et la police nationale. Grâce à la modernisation des outils de partage de l'information, le SDIS de la Vienne met à disposition des forces de sécurité ses éléments de connaissance du territoire.

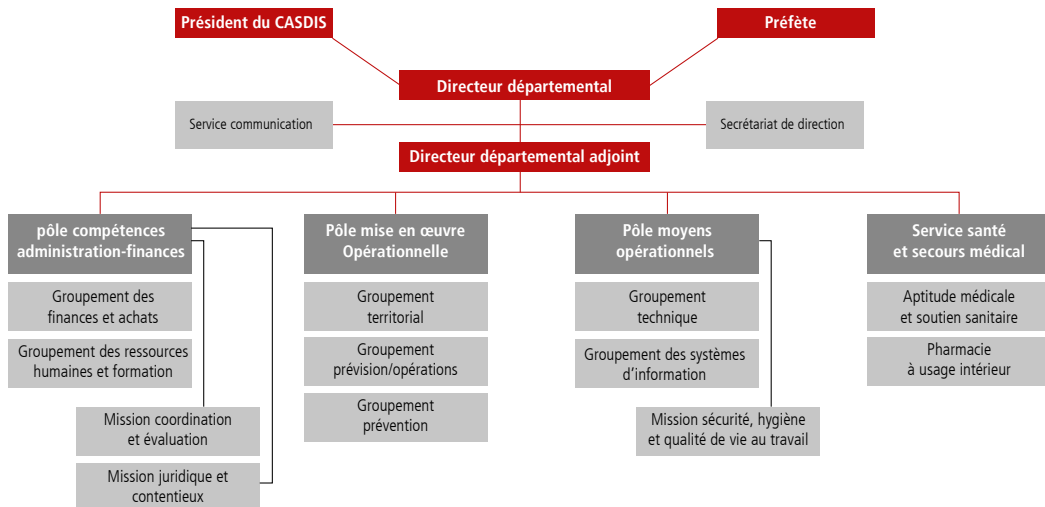


Le SDIS procède également à des études concernant la défense des communes contre les incendies (contrôle des hydrants, recensement des points d'eau naturels et réserves artificielles) et intervient au titre de conseil auprès des maires dans l'élaboration des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie. 249 schémas communaux ont déjà été rédigés grâce à l'accompagnement du SDIS ; 3 265 points d'eau incendie (PEI) ont, en outre, été contrôlés en 2017.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE L'ÉTABLISSEMENT

ORGANISATION FONCTIONNELLE

Pour mener à bien ses missions, le SDIS de la Vienne est organisé en 4 pôles, eux-mêmes répartis en groupements.



L'organigramme du SDIS de la Vienne (au 1^{er} janvier 2018)

PÔLE COMPÉTENCES, ADMINISTRATION, FINANCES

> **Groupement des ressources humaines et de la formation :**

Le groupement des ressources humaines assure la gestion administrative de la carrière des sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et des personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) des différents groupements. Il assure également la gestion des paies et des indemnités.

Depuis 2017, le groupement formation a été rattaché au groupement des ressources humaines. Il est en effet primordial d'associer la compétence formation à la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) et de mettre la politique de formation en adéquation avec celle-ci.

> **Groupement des finances et achats :**

Ce groupement assure la préparation du budget du SDIS (voté par le Conseil d'administration), le suivi de l'exécution budgétaire, la gestion de la dette et l'inventaire de l'établissement, en lien avec la paierie départementale. Il est chargé de l'obtention et du suivi des financements et assure la passation des marchés publics.

> Mission coordination et évaluation de la performance :

La mission coordination et évaluation met principalement en œuvre le contrôle de gestion, visant à améliorer la lisibilité des missions du SDIS et à mesurer la maîtrise des dépenses : analyse financière, élaboration d'outils d'aide à la décision (indicateurs, tableaux de bord), évaluation du coût des différentes missions de l'établissement, identification et suivi des pistes d'économie, réponse aux enquêtes statistiques, veille réglementaire.

> Mission juridique et suivi des instances :

La mission juridique du SDIS traite à la fois les plaintes déposées par l'établissement lui-même ou par ses agents (25 plaintes déposées en 2017 pour des faits d'agression, vol de véhicule ou de matériel, dégradation de bâtiment, etc.). Il apporte également l'assistance juridique nécessaire dans le cadre de la protection fonctionnelle dont bénéficient les agents du service victimes de violence ou de tout autre préjudice dans l'exercice de leurs fonctions (6 demandes de protection fonctionnelle en 2017). La mission juridique gère aussi les contentieux qui peuvent parfois survenir suite à des interventions (dégradation des ouvrants de l'habitation, porte d'entrée fracturée ou fenêtre brisée) et intervient aussi en matière disciplinaire (gestion des recours). Au quotidien, le service juridique apporte son expertise aux autres services de l'établissement dans un certain nombre de dossiers et assure la préparation et le suivi des instances.

PÔLE MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

> Groupement territorial :

Le groupement territorial coordonne les 45 unités opérationnelles sur le département, regroupées en 5 compagnies (Centre, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud et Est) pour un maillage optimal du territoire (cf. ci-après). Il concourt à la mise en œuvre opérationnelle en garantissant les effectifs minimums nécessaires à la réalisation des missions opérationnelles.

Le chef du groupement territorial, avec l'appui des commandants de compagnie, est le représentant du directeur départemental auprès des chefs de centre. Il est chargé de s'assurer du bon fonctionnement opérationnel des centres d'incendie et de secours, veille à l'application du règlement opérationnel et au respect des normes en vigueur.

> Groupement Prévision-Opérations

Créé en 2017, le groupement prévision-opérations est issu de la fusion des anciens groupements "opérations" et "prévision". En son sein, le service opérations supervise l'activité opérationnelle, c'est-à-dire la réception et le traitement des demandes de secours depuis le centre de traitement de l'alerte (CTA/CODIS), l'organisation des secours en lien avec les Centres d'Incendie et de Secours, la coordination et le suivi des interventions.

Le service prévision étudie quant à lui l'ensemble des mesures et des moyens destinés à limiter les conséquences d'un sinistre, l'objectif premier étant (comme vu précédemment) de mettre à disposition des équipes opérationnelles, des outils pragmatiques et efficaces.



Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)

Le CTA assure la réception des appels d'urgence : lorsqu'un témoin compose le 18 ou le 112, l'appel est immédiatement transféré sur cette plateforme. L'opérateur du CTA identifie la provenance de l'appel, détermine l'urgence de la situation et transmet, le cas échéant, l'alerte aux Centres d'Incendie et Secours le plus proche et/ou aux autres partenaires concernés (forces de l'ordre, SAMU). L'intervention des secours est alors déclenchée et coordonnée par le CTA.



Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

En cas de gestion de crise, le CODIS assure le suivi et la coordination opérationnelle. Situé sur la même plateforme que le CTA, il est activé lors d'un événement majeur, d'opération importante ou de longue durée (incendie de grande ampleur, conditions climatiques particulières, multiple accident de la circulation, etc.). Cette organisation permet au CTA d'assurer la continuité des interventions courantes.

> Groupement Prévention

Le groupement prévention joue un rôle important en termes de contrôle et de gestion des risques. Il analyse les risques, propose un appui technique et dispense des conseils aux maires notamment pour la sécurité des établissements recevant du public.

PÔLE MOYENS OPÉRATIONNELS

> Groupement technique :

Le groupement technique est composé :

- ✓ d'un service matériel roulant, chargé de la gestion et de l'entretien de l'ensemble des véhicules de l'établissement ;
- ✓ d'un service matériel et EPI (Équipements de Protection Individuelle), dont le rôle est de garantir la disponibilité et l'adéquation des matériels aux besoins opérationnels ;
- ✓ d'un service patrimoine, qui veille à l'entretien des biens immobiliers dont le SDIS est propriétaire, gère le suivi des constructions nouvelles et des réhabilitations de casernes, et propose des solutions d'optimisation du parc immobilier.

> **Groupement des Systèmes d'information :**

Les systèmes d'information du SDIS de la Vienne sont répartis en 5 grandes catégories :

- ✓ **Le Système d'Information Opérationnel (SIO)** : il sert à la gestion des appels d'urgence, au traitement des alertes, à la coordination des secours, etc.
- ✓ **Le Système d'Information Administratif (SIA)** : qui permet la gestion et le suivi des ressources financières, humaines, médicales, techniques et logistiques.
- ✓ **Le Système d'Information et de Pilotage des Activités (SIPA)** : il s'agit d'un outil d'analyse rétrospective et prospective de l'activité du SDIS qui permet d'avoir des éléments d'évaluation de la politique publique et d'aide à la définition des orientations de l'établissement.
- ✓ **Le Système d'Information Géographique (SIG)** : il s'agit d'un système de représentation spatiale des données (cartographies) aidant à la planification et à la gestion opérationnelle (géolocalisation des bornes d'incendie, implantation des défibrillateurs, positionnement en temps réel des engins de secours, etc.).
- ✓ **Le Système d'Information Collaboratif (SIC)** : outil de partage des informations internes et externes (messagerie unifiée, plateforme documentaire en ligne, agendas partagés, extranet, etc.)

L'ensemble de ces systèmes, des matériels et des logiciels sont gérés et entretenus par le groupement des systèmes d'information. Ce dernier est aussi responsable de la sécurisation des systèmes d'information. La mise en œuvre de la stratégie numérique de l'établissement, lui incombe également.

> **Mission Hygiène, Sécurité et Qualité de Vie en Service :**

Afin de préserver la santé et la sécurité du personnel, et améliorer les conditions de travail, la mission HSQVS a pour rôle de :

- ✓ Mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels, et réaliser à ce titre des visites régulières au sein des Centres d'Incendie et de Secours ;
- ✓ Préparer et présenter les dossiers au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV) ;
- ✓ Réaliser des enquêtes suite aux accidents de service les plus importants (7 enquêtes-accidents réalisées en 2017) ;
- ✓ Animer le réseau des assistants et correspondants de prévention au sein des Centres d'Incendie et de Secours ;
- ✓ Réaliser des campagnes d'information sur les risques sociaux-professionnels au sein de l'établissement.

Les actions mises en œuvre par la mission SHQVS, combinées à la vigilance de chacun, ont permis de faire baisser de manière significative le nombre d'accidents de service (63 en 2017 contre 89 en 2016).



Les professionnels de santé en rangers - Présentation dynamique des missions du SSSM -
13 avril 2017 - Direction départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne

Le SSSM c'est :

- 1 médecin-chef**, sapeur-pompier professionnel
- 21 médecins**, sapeurs-pompiers volontaires
- 52 infirmiers**, dont 1 sapeur-pompier professionnel
- 6 pharmaciens**, dont 1 sapeur-pompier professionnel
- 3 experts** sapeurs-pompiers volontaires
(2 psychologues et 1 cardiologue)
- 2 agents** au secrétariat médical

Le SSSM est dirigé par un médecin-chef, placé sous l'autorité du directeur départemental du SDIS. Celui-ci est assisté dans ses missions par d'autres membres du SSSM, parmi lesquels un médecin-chef adjoint, un pharmacien-chef et un infirmier de chefferie.

Le SSSM exerce les missions suivantes :

- ✓ **Surveillance de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers**, professionnels et volontaires : le SSSM veille à la condition physique des sapeurs-pompiers et est chargé de réaliser les visites médicales de recrutement, de maintien en activité (visite annuelle) ou de reprise d'activité (consécutive à un arrêt supérieur à 20 jours). En 2017, 1 209 visites médicales ont ainsi été réalisées. La médecine préventive des personnels administratifs, techniques et spécialisés dépend en revanche d'un organisme de médecine professionnelle indépendant du SDIS.
- ✓ **Participation aux missions de Secours d'Urgence Aux Personnes (SUAP)** dans le cadre de l'Aide Médicale d'Urgence (AMU). Sur l'année 2017, le SSSM est intervenu à 643 reprises, dont 29 interventions pour des arrêts cardiaques et 124 pour une prise en charge de la douleur.
- ✓ **Soutien sanitaire lors des interventions** (26 soutiens sanitaires en 2017) et soins d'urgence auprès des sapeurs-pompiers.
- ✓ **Gestion de la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI)** et surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.
- ✓ **Conseil en matière de médecine préventive** d'hygiène et sécurité, en lien avec le CHSCT.
- ✓ **Participation à la formation des sapeurs-pompiers** aux secours d'urgence aux personnes.

SDIS 86
Sapeurs-pompiers de la Vienne

vienn

JEUDI 13 AVRIL 2017 | 16H - 21H

LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN RANGERS

PRÉSENTATION DU SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL DU SDIS 86 - CHASSENEUIL DU POITOU

- Atelier « Arrêt cardio-respiratoire »
- Atelier « Initiation au Damage Control pré-hospitalier »
- Visite « Pharmacie à Usage Intérieur et moyens de secours aux personnes »
- Stand « Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence »
- Stand « Risque ambulier »
- Visite « Médecine d'aptitude et professionnelle des sapeurs-pompiers »
- Visite « Centre de Traitement de l'Alerte et moyens numériques de télé-transmission »
- Stand « Comment intégrer le SSSM ? »

Médecins, vétérinaires, pharmaciens, infirmiers...

RENCONTRONS-NOUS !

Service Départemental d'Assistance et de Secours de la Vienne
1 rue de la République - 86000 CHASSENEUIL DU POITOU
Tél. : 02 47 81 81 00 - Fax : 02 47 81 81 01 - www.sdis86.net

Informations, inscriptions :
expo3sm.sdis86.net

ORGANISATION GÉOGRAPHIQUE

Les sapeurs-pompiers volontaires, professionnels, et les personnels administratifs, techniques et spécialisés employés par le SDIS de la Vienne sont répartis à travers tout le département au sein de différentes structures :

- **Une direction départementale** : située sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou, elle rassemble l'état-major, le **Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)**, qui réceptionne les appels 18-112, et le **Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)**, activé en cas d'opérations de secours d'envergure ;



- **Un centre de formation des sapeurs-pompiers de la Vienne**, situé à Valdivienne ;



- **46 unités opérationnelles**, réparties en 5 compagnies ;
 - 3 mixtes à Poitiers et Châtellerauld (composés de sapeurs-pompiers professionnels et de volontaires),
 - 21 de 1^{ère} catégorie (+ 300 sorties/an)
 - 6 de 2^{ème} catégorie (- 300 sorties/an)
 - 15 de 3^{ème} catégorie (mission de prompt secours)

Auxquels s'ajoute 1 poste avancé pour la centrale de Civaux.

LES INSTANCES CONSULTATIVES

Comme toute autre collectivité publique, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne compte un certain nombre d'instances constatatives, qui sont l'expression du principe de participation des agents qu'il emploie à la détermination de leurs conditions de travail et à la gestion de l'établissement :

- ✓ **CAP** (Commission Administrative Paritaire) : La CAP est une instance de représentation des personnels titulaires de l'établissement. Elle traite des sujets relatifs aux carrières individuelles (titularisation, avancement ou promotion, mutation, détachement, etc.).
- ✓ **CT** (Comité Technique) : À l'inverse de la CAP, le Comité Technique est compétent pour se prononcer sur les questions d'ordre collectif. Il est ainsi consulté notamment sur l'organisation et le fonctionnement du SDIS et de ses services, les conditions de travail en général (durée, temps partiels, congés), les plans de formation, la gestion des effectifs, les règles relatives au statut des agents.
- ✓ **CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) : La mission du CHSCT consiste à promouvoir les actions de préservation de la santé physique et mentale des agents. Le CHSCT peut ainsi apporter un avis sur l'organisation, les conditions et les méthodes de travail, en particulier sur les équipements, les constructions ou l'entretien des bâtiments, ou encore évaluer tout risque auquel pourraient être exposés les agents. Au sein du SDIS, il est compétent pour les agents permanents du service.
- ✓ **CCDSPV** (Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires) : Le CCDSPV émet un avis sur toutes les questions relatives aux Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV), à l'exclusion de la discipline : engagement, recours contre les décisions de refus de renouvellement d'engagement, reconnaissance et validation de certaines formations, promotion (jusqu'au grade de capitaine), règlement intérieur du corps départemental pour toutes les dispositions applicables aux SPV, questions de sécurité d'hygiène et des conditions de travail des SPV, etc.
- ✓ **CATSIS** (Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours) : Cette commission est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant le service d'incendie et de secours, notamment lors de l'élaboration du règlement intérieur du corps départemental, du Règlement Opérationnel et du schéma Départemental d'Analyse et de Couverture du Risque (SDACR).
- ✓ **Commission médicale consultative** : Elle est l'instance représentative des professions médicales et pharmaceutiques au sein du SDIS. Elle émet un avis sur toutes les questions liées aux missions du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).

GOVERNANCE DE L'ÉTABLISSEMENT



Séance du Conseil d'Administration, le 2 juillet 2018

Le SDIS de la Vienne est administré par un **Conseil d'Administration (CASDIS)**, constitué de 14 représentants du Conseil Départemental et de 8 représentants des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Le Conseil d'Administration est présidé par le Président du Conseil départemental ou par l'un des membres du conseil d'administration qu'il aura désigné. Suite à son élection en tant que Président du Conseil Départemental, en mai 2015, Monsieur Bruno BELIN a souhaité déléguer cette fonction à Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère Départementale sur le canton de Loudun et maire de la commune des Trois-Moutiers.

Le préfet y est membre de droit. Des sapeurs-pompiers élus, représentant les sapeurs-pompiers du corps départemental, y assistent avec voix consultative. Le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du SDIS et fixe les objectifs de développement de l'établissement.

Le SDIS de la Vienne a la particularité d'être placé sous une double autorité féminine :

- ✓ La Préfète de la Vienne, en vertu de ses pouvoirs de police sur tout le territoire du département, assure la responsabilité opérationnelle du service ;
- ✓ La Présidente du Conseil d'Administration du SDIS, désignée par le Président du Conseil Départemental, est responsable de la gestion administrative et financière de l'établissement public.



Marie-Jeanne BELLAMY,

Présidente du conseil d'administration

Présidente du Conseil d'Administration du SDIS de la Vienne depuis mai 2015, elle est également maire de la commune des Trois-Moutiers depuis 2008, Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays Loudunais en charge de la commission économie et développement local, et Conseillère Départementale du canton de Loudun.



© Jérôme GROUSARD

Isabelle DILHAC,

Préfète de la Vienne

Originnaire de la Vienne, elle a occupé de nombreux postes au sein des services de l'Etat, notamment dans le Sud-Ouest, le Val-de-Loire, la Normandie et le Grand-Est. Après avoir été Préfète de la Meuse, puis de l'Aube, elle a pris ses nouvelles fonctions dans la Vienne en septembre 2017.

La Présidente du Conseil d'Administration est entourée de trois élus qui composent le bureau :

- ✓ Monsieur Édouard RENAUD, 1^{er} Vice-Président chargé des infrastructures et des matériels ;
- ✓ Monsieur Benoît COQUELET, 2^e Vice-Président chargé des personnels ;
- ✓ Monsieur Jean-Daniel BLUSSEAU, 3^e Vice-Président chargé des problématiques spécifiques liées à l'hygiène et à la sécurité.

L'établissement fait l'objet, au même titre que les autres services départementaux d'incendie et de secours, de contrôles périodiques réalisés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), la Chambre Régionale des Comptes et la Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Nouvelle-Aquitaine.

DES DOCUMENTS STRUCTURANTS POUR L'ÉTABLISSEMENT

LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES (SDACR)

Prévu par l'article L. 1424-7 du Code général des collectivités territoriales, le SDACR est un document stratégique qui détermine les objectifs de couverture de l'ensemble des risques auxquels doit faire face le SDIS de la Vienne sur le territoire départemental.

Le SDACR a pour objectifs de :

- ✓ Dresser l'inventaire des risques de toute nature, pour la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement, auxquels doivent faire face les sapeurs-pompiers dans le département ;
- ✓ Réaliser un bilan des moyens matériels et humains nécessaires, ainsi que leur répartition géographique ;
- ✓ Proposer des améliorations afin d'optimiser l'organisation de la couverture opérationnelle de ces risques.



Outil de pilotage du service, il doit permettre aux décideurs publics et notamment aux élus du Conseil d'administration du SDIS de définir des objectifs prioritaires et de faire des choix stratégiques pour le Règlement Opérationnel et le Règlement Intérieur, pour les plans d'équipement, du patrimoine et de formation, mais également les prévisions de recrutement.



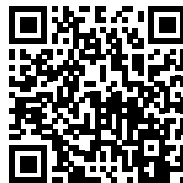
Le SDACR doit être révisé tous les cinq ans, sous l'autorité du préfet. Élaborée au début de l'année 2018, après avis du Conseil Départemental et du Conseil d'Administration du SDIS, la version actuelle du SDACR couvre la période 2018-2023 et s'inscrit dans la prolongation du précédent document, validé le 12 octobre 2012 pour la période 2012-2017.

Le SDACR ainsi révisé tire les enseignements des mesures adoptées au cours de la période précédente et propose les corrections nécessaires, tant du point de vue de l'organisation de l'établissement, que de la mobilisation des moyens humains et techniques.

LE RÈGLEMENT OPÉRATIONNEL (RO)

Le Règlement Opérationnel prescrit les consignes relatives aux différentes missions opérationnelles du Service Départemental d'Incendie et de Secours, conformément aux objectifs définis par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Il fixe les principes de l'organisation opérationnelle et de mise en œuvre des moyens opérationnels, organise le commandement des opérations de secours, précise les consignes relatives aux différentes missions du SDIS et détermine l'effectif minimum obligatoire ainsi que les matériels nécessaires dans le respect des prescriptions émises.



Il précise les missions opérationnelles, administratives et techniques des centres d'incendie et de secours et des services ou groupements directement impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.

Validé par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015, il est applicable sur toutes les communes du département de la Vienne, ainsi qu'aux communes des départements limitrophes dont le corps départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne assure la défense en premier appel dans le cadre d'une convention interdépartementale d'aide mutuelle.

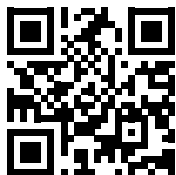
LE RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (RDDECI)

En cas d'incendie, les sapeurs-pompiers peuvent être amenés à mobiliser d'importantes quantités d'eau. Les engins incendie que sont les Fourgons Pompe Tonne (FPT) disposent d'une réserve d'eau de 3 500 litres, ce qui est insuffisant pour lutter efficacement contre un sinistre important. Pour cette raison, des ressources en eau doivent être disponibles et utilisables sur l'ensemble du territoire.

Si les sapeurs-pompiers sont chargés de la lutte contre les incendies, il est de la responsabilité du Maire (ou du Président de la Communauté de Communes) d'assurer la fourniture en eau nécessaire aux secours pour lutter contre les feux, et ce, par la mise à disposition de Points d'Eau Incendie (PEI). La loi a en effet confié aux communes (ou EPCI) la compétence dans ce domaine.

Le RDDECI du SDIS de la Vienne, arrêté le 1^{er} juillet 2016 par arrêté préfectoral, constitue la déclinaison locale du décret du 27 février 2015 et du référentiel national définissant les principes généraux relatifs à l'implantation des points d'eau destinés à la défense extérieure contre l'incendie.

Ce règlement a pour objet de fixer les règles, les dispositifs et les procédures de défense extérieure contre l'incendie applicables sur le territoire départemental. Il propose une analyse des risques, précise les besoins en eau pour chaque type de risque identifié et détermine les modalités d'intervention en matière de défense extérieure contre l'incendie des communes, des établissements publics de coopération intercommunale lorsqu'ils sont compétents, et du SDIS de la Vienne. Il comprend ainsi des préconisations relatives au dimensionnement des besoins hydrauliques, à la création des PEI, au contrôle et à la gestion des ressources en eau et à la mise en œuvre opérationnelle.

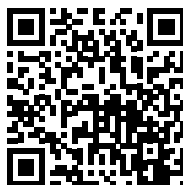


LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR (RI)

Conformément à l'article R. 1424-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Règlement Intérieur doit fixer les modalités de fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours, ainsi que les obligations de service et les droits de ses membres. Celui-ci ne concerne que les éléments qui relèvent de la compétence du conseil d'administration, de son bureau ou de la présidente, sans faire obstacle aux compétences propres du chef de corps départemental.

Il est complété par d'autres règlements, tels que le règlement du CTA-CODIS ou encore le règlement relatif à l'habillement et aux Équipements de Protection Individuelle (EPI), ainsi que par des chartes répondant à des modalités techniques particulières (charte informatique, charte rédactionnelle, charte d'utilisation des véhicules de service, etc.).

Le règlement intérieur du SDIS de la Vienne, dans sa version actuelle, a été validé par le Conseil d'Administration en date du 26 juin 2017 et arrêté par sa présidente le 20 juillet 2017.



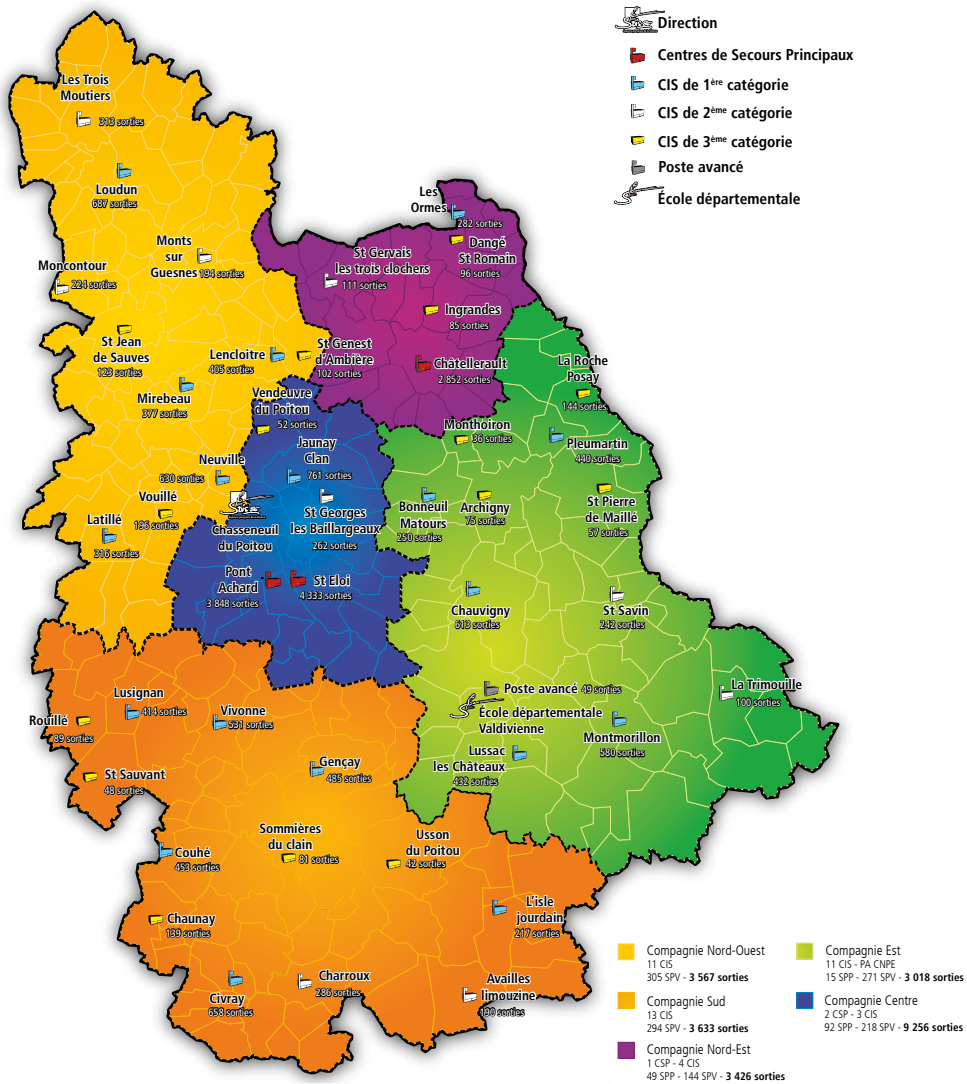
UN CORPS DÉPARTEMENTAL GARANTISSANT LES SECOURS DE PROXIMITÉ



Fanion du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne

Le territoire départemental est couvert par 5 compagnies de sapeurs-pompiers :





Avec ses 45 sites implantés sur l'ensemble du territoire départemental, le SDIS de la Vienne incarne la proximité du service public.

Pour assurer ses missions dans des conditions et délais d'intervention satisfaisants, le SDIS de la Vienne s'appuie ainsi sur un maillage territorial conforme aux besoins opérationnels arrêtés par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR). La préservation de ce maillage s'inscrit dans les objectifs rappelés dans le cadre des Etats généraux de la ruralité conduits par le Conseil Départemental.

La recherche de synergies et de coopérations entre les unités opérationnelles les plus proches est un facteur clé de l'efficacité de la réponse opérationnelle des secours.

RÉNOVATION ET AMÉLIORATION DU PATRIMOINE BÂTI

Le SDIS de la Vienne investit régulièrement dans des travaux de rénovation et d'entretien de son patrimoine bâti afin d'offrir aux sapeurs-pompiers des conditions de travail de qualité.

RÉHABILITATIONS DES CENTRES D'INCENDIES ET DE SECOURS DE CHÂTELLERAULT ET DE VIVONNE

Le Centre de Secours Principal (CSP) de Châtellerault, situé 14 rue Raymond PITET, siège de la Compagnie Nord-Est, a récemment fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation qui ont duré une année (juillet 2016 – juillet 2017). Ces travaux ont consisté à adapter le CSP, construit en 1972, aux besoins actuels en termes d'évolution des effectifs, s'agissant notamment de la féminisation, et à l'évolution de l'activité opérationnelle.



Cérémonie de lancement des travaux du CSP de Châtellerault, 9 septembre 2016

Le SDIS de la Vienne fut maître d'ouvrage pour ces travaux, qui ont concerné la réfection de l'ensemble des façades des bâtiments, l'aménagement de vestiaires sanitaires hommes, femmes, plongeurs et jeunes sapeurs-pompiers, la réfection du hall d'entrée et de la partie administrative, la réfection de la téléphonie de l'ensemble du site, le remplacement des portes de la remise annexe et l'automatisation des portes de remise principale, l'aménagement de la cellule VSAV, la création d'une aire de lavage et de désincarcération, la remise en état des enrobés et la réfection des réseaux fluides de la remise annexe. Le montant total de l'opération s'est élevé à 881 000 euros.



Presque sur la même période (avril 2016 – janvier 2017), le Centre d'Incendie et de Secours de Vivonne, situé 31 avenue de Bordeaux, a lui aussi été réaménagé afin d'adapter les locaux, construits en 1989, aux besoins d'un centre d'incendie et de secours moderne.



Cérémonie de lancement des travaux du CIS de Vivonne

Le CIS de Vivonne est un centre support de l'agglomération de Poitiers, qui bénéficie d'un bassin important de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires. Il est, en outre, le siège administratif de la Compagnie Sud.

Les travaux ont consisté à agrandir le bâtiment pour permettre l'aménagement de vestiaires sanitaires hommes/femmes, la construction d'un bureau supplémentaire et de deux chambres de garde avec salle d'eau, ainsi que la création d'une remise dédiée à la cellule VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes). L'ensemble des réseaux électriques et informatiques du CIS ont également été réhabilités. Le montant total de l'opération s'est élevé à 480 000 euros.

RECONSTRUCTION DES CASERNEMENTS DE POITIERS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne dispose actuellement de deux Centres d'Incendie et de Secours pour assurer la défense du territoire de l'agglomération de Poitiers : le site de Pont-Achard et le site de Saint-Éloi. Ces deux centres, respectivement construits dans les années 60 et 80, ne répondent plus aux normes et aux besoins actuels des sapeurs-pompiers.

Le SDIS a donc envisagé, depuis plusieurs années, la construction de deux nouveaux centres pour accueillir les équipes de garde et garantir, de par leur positionnement, une desserte efficace des secours. La définition des besoins a été initiée en février 2014 et le projet d'implantation des nouveaux centres a été validé en octobre 2015.

La réglementation impose la présence d'un centre de secours à moins de 3 km d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH). La présence de la Tour Jean Bernard du centre hospitalier universitaire impose le positionnement stratégique du Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Éloi, situé 144 rue de Bignoux, qui peut défendre à la fois le centre-ville et l'Est de l'agglomération (rocade et route de Limoges), notamment le CHU. La surface disponible permettant de nouvelles constructions, le nouveau centre s'implantera sur la même emprise foncière que le casernement actuel, voué à terme à être détruit.



Actuel CSP de Poitiers Saint-Éloi



Futur CSP de Poitiers Saint-Éloi

Compte-tenu des contraintes géographiques de l'agglomération de Poitiers, il est impossible d'assurer en un point unique la défense de l'ensemble de la population. Par conséquent, la construction d'une seconde entité opérationnelle s'est imposée en remplacement de celle de Pont-Achard, dont la réhabilitation n'était économiquement pas envisageable.

Le terrain choisi pour l'implantation du futur CIS de Poitiers La Blaiserie, situé rue Dieudonné Costes, à proximité d'équipements sportifs, présente une position idéale pour défendre à la fois le centre-ville et l'Ouest de l'agglomération.



Actuel CSP de Poitiers Pont-Achard



Futur CIS mixte de Poitiers La Blaiserie

Les principaux objectifs de ces opérations sont les suivants :

- ✓ Permettre les départs en intervention dans les meilleures conditions de rapidité et de sécurité ;
- ✓ Garantir la disponibilité des surfaces nécessaires à l'entraînement des sapeurs-pompiers ;
- ✓ Permettre aux centres de s'adapter à l'évolution des missions, des modes d'organisation et des techniques d'intervention grâce à une grande modularité des locaux ;
- ✓ Mettre à disposition des locaux fonctionnels et adaptés à l'accueil permanent des équipes en tenant compte notamment de la féminisation des effectifs ;
- ✓ Réduire les frais d'entretien et d'exploitation des bâtiments ;

La conception des bâtiments intégrera la notion de développement durable en limitant leurs impacts sur l'environnement.

Le SDIS de la Vienne est maître d'ouvrage pour la construction du nouveau centre de Poitiers La Blaiserie et la reconstruction du centre de Poitiers Saint-Éloi. Il est accompagné par un assistant à maîtrise d'ouvrage recruté en mars 2016, la Société d'Équipement du Poitou (SEP). En septembre 2016, le concours d'architecte a été publié. Le Conseil d'Administration, en sa séance du 19 avril 2017, a validé le choix du lauréat pour la maîtrise d'œuvre : SARL Atelier du Moulin (architecte mandataire) et Espace 3 Architecture (architecte associé).

La fin de l'année 2017 et le premier semestre 2018 ont été dédiés aux études de maîtrise d'œuvre. Le début des travaux est prévu au second semestre 2018.

La réception des travaux du CIS mixte de La Blaiserie devrait être effective fin 2019 ; celle de Saint-Éloi est prévue au début de l'année 2020. S'en suivront ensuite les travaux de déconstruction du site actuel du CIS de Saint-Éloi.

Le CSP de Poitiers Saint-Éloi sera dimensionné pour accueillir un effectif maximum de 60 sapeurs-pompiers professionnels, 70 sapeurs-pompiers volontaires et 30 jeunes sapeurs-pompiers, pour un effectif journalier à la garde de 15 sapeurs-pompiers, contre 96 sapeurs-pompiers actuellement affectés au centre.

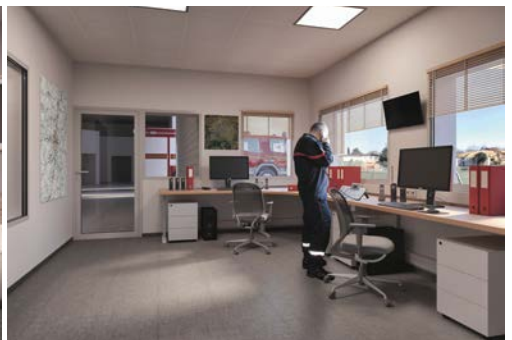
Le CSP mixte de La Blaiserie accueillera un effectif maximum de 30 sapeurs-pompiers professionnels et 50 sapeurs-pompiers volontaires, pour un effectif journalier à la garde de 9 sapeurs-pompiers.



Futur CSP de Poitiers Saint-Éloi

CSP POITIERS ST ELOI

UNITE FONCTIONNELLE		
A	Locaux administratifs et de commandement	274,5 m²
B	Détente-restauration-hébergement	318,9 m²
C	Locaux d'intervention	1658 m²
D	Locaux de logistique	242,4 m²
E	Locaux techniques et d'entretien	90,3 m²
F	Locaux de sport	100 m²
G	Locaux des associations et de formation	50 m²
H	Aires extérieures (pour mémoire)	6 007 m²
TOTAL SURFACES UTILES		2 734 m²
TOTAL SURFACE DANS ŒUVRE (SDO)+ 18%		3 249 m²



Futur CSP de Poitiers Saint-Éloi

CIS MIXTE POITIERS LA BLAISERIE		
	UNITE FONCTIONNELLE	
A	Locaux administratifs et de commandement	181,25 m ²
B	Détente-restauration-hébergement	246,25 m ²
C	Locaux d'intervention	790,15 m ²
D	Locaux de logistique	122 m ²
E	Locaux techniques et d'entretien	52,25 m ²
F	Locaux de sport	78,75 m ²
G	Locaux des associations et de formation	0 m ²
H	Aires extérieures (pour mémoire)	1 079 m ²
TOTAL SURFACES UTILES		1 471 m²
TOTAL SURFACE DANS ŒUVRE (SDO)+ 8%		1 591 m²

Le coût global des projets s'élève à 11,37 millions d'euros, soit un montant d'environ 7 millions d'euros pour le CSP de Saint-Éloi et de 4 millions d'euros pour le CIS mixte de La Blaiserie. Le Département de la Vienne s'est engagé à financer ces projets à hauteur de 8 millions d'euros. La ville de Poitiers a, quant à elle, décidé de rétrocéder au Département le produit de la vente du foncier du Centre de Secours Principal de Pont-Achard.

RÉAMÉNAGEMENT DES CIS DE GENÇAY ET DES TROIS MOUTIERS ET PROJET DE MUTUALISATION DES CIS DE LENCLOÎTRE ET DE SAINT-GENEST D'AMBIÈRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne poursuit son objectif de modernisation et d'adaptation des Centres d'Incendie et de Secours aux besoins actuels, du point de vue de l'évolution des effectifs et de l'activité opérationnelle.

Ainsi, le SDIS envisage de consacrer à compter de 2018, avec le soutien du Conseil Départemental, un budget de plus d'un million d'euros pour la réhabilitation des Centres d'Incendie et de Secours des Trois-Moutiers (construit en 1979) et de Gençay (construit en 1996), qui ne sont plus adaptés aux besoins en termes de mixité des effectifs et d'adéquation des casernements aux véhicules de secours.

Dans le cadre des travaux qui doivent également être envisagés dans le CIS de Lencloître, une étude est actuellement menée sur la possibilité de mutualiser les casernements actuels de Lencloître et de Saint-Genest-d'Ambière, distants d'à peine plus de 3 kilomètres.

UN PARC ROULANT ET DES ÉQUIPEMENTS MODERNES



Le parc automobile du SDIS de la Vienne est composé à ce jour de 333 véhicules. L'entretien et les réparations de ces véhicules sont assurés par des entreprises spécialisées. En 2017, le parc roulant a été doté, en renouvellement essentiellement, de : **4 VSAV - Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes**



1 CCR SR - Camion Citerne Rural Secours Routier



1 FPT SR - Fourgon Pompe Tonne Secours Routier



- 1 CCRL - Camion Citerne Rural Léger
- 1 CHASSIS PL
- 2 VTU - Véhicules tout usage
- 10 VL - Véhicules Légers (dont 2 électriques)
- 1 VTP - Véhicule transport de personnel
- 1 VCOM - Véhicule de communication
- 1 VRSR - Véhicule Renfort Secours Routier

Montant total des acquisitions en 2017 : 1 375 434 euros

Une provision de 1 485 000 euros est inscrite au budget 2018, pour l'achat de 11 véhicules.

Pour ce qui concerne les missions non opérationnelles, le SDIS de la Vienne s'attache à investir dans des véhicules électriques (type Renault Zoé). Des bornes de recharges ont ainsi été installées à la direction départementale, ainsi que des prises dédiées permettant le raccordement des véhicules électriques, dans les Centres de Secours Principaux de Poitiers Saint-Éloi et de Châtellerauld, ainsi qu'au centre de formation des sapeurs-pompiers de la Vienne à Valdivienne.

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI), sont quant à eux régulièrement renouvelés, dans la limite des contraintes budgétaires, afin d'améliorer la sécurité des sapeurs-pompiers et l'efficacité de leurs actions. En 2017, le marché pour l'acquisition des EPI a été renouvelé au moyen d'un groupement de commandes regroupant 11 départements de l'Ouest de la France.

chapitre 2

**Des moyens
financiers et humains
au service des ambitions
de l'établissement**

UN BUDGET CONTRAINT MAIS ÉQUILIBRÉ

La sécurité n'a pas de prix, mais elle a un coût. L'application de nombreuses évolutions statutaires, voulues au niveau national, rend le contexte financier des services départementaux d'incendie et de secours de plus en plus délicat. Toutes ces obligations, alliées à une raréfaction des ressources financières des principaux contributeurs, ont considérablement réduit les capacités financières du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne, qui pour autant poursuit ses objectifs d'amélioration de la distribution des secours.

LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2018 :

Budget global 2018 : 40,39 millions d'euros (fonctionnement : 29 425 369,32 euros ; investissement : 10 967 462,71 euros).

LES RECETTES :

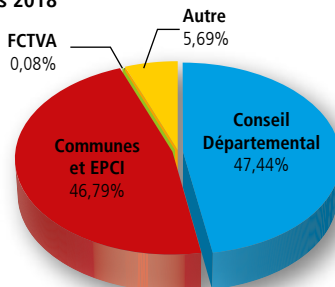
Les recettes de fonctionnement du SDIS proviennent pour l'essentiel de la participation du Conseil Départemental et des contributions obligatoires des communes et intercommunalités (les autres recettes provenant du fonds de compensation de la TVA, des prestations de formation dispensées, d'interventions facturées ou encore de revenus locatifs pour certains logements en caserne). La participation des communes et EPCI s'élève en 2018 à 12 599 027 millions d'euros.

	2017	Perspectives 2018
Participation du Conseil Départemental	12 574 000	12 774 000
Contribution des communes et EPCI	12 474 402	12 599 027
FCTVA		22 500
Les autres ressources de fonctionnement	1 360 700	1 531 680
Total des recettes de fonctionnement	26 409 102	26 927 207

Conformément à l'article L.1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la contribution du Département au budget du SDIS est fixée chaque année par une délibération du Conseil Départemental au vu du rapport présenté sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le conseil d'administration de celui-ci.

En 2018, le Conseil Départemental est, pour la deuxième année consécutive, le plus important contributeur au budget de fonctionnement du SDIS :

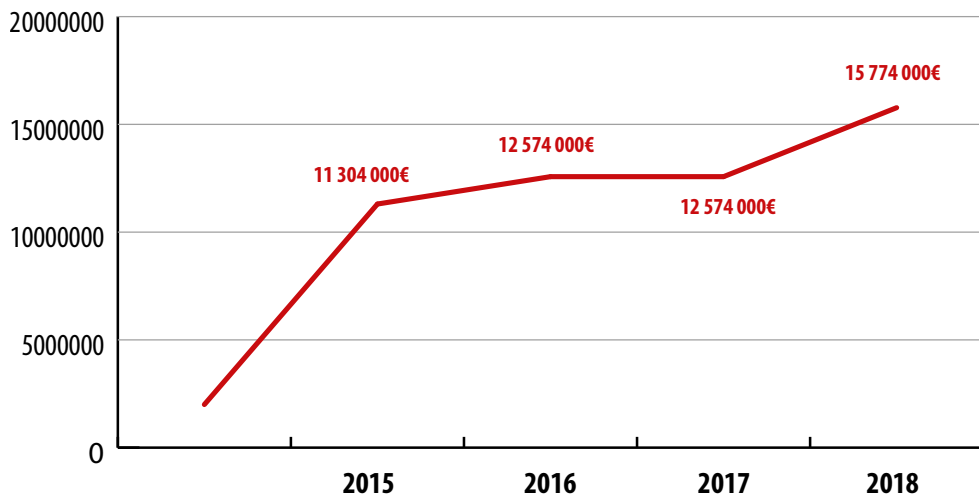
Recettes 2018



La participation du Département au budget de fonctionnement du SDIS est en hausse d'1,6 % en 2018.

Participation du conseil départemental	2016	2017	"Perspectives 2018"
Subvention de fonctionnement	11 574 000,00 €	12 074 000,00 €	12 302 000,00 €
Subvention d'investissement (hors projets de Poitiers)		500 000,00 €	472 000,00 €
Subvention d'investissement fléchée pour les projets de Poitiers	1 000 000,00 €		3 000 000,00 €
Montant total	12 574 000,00 €	12 574 000,00 €	15 774 000,00 €

Contribution globale du Conseil départemental



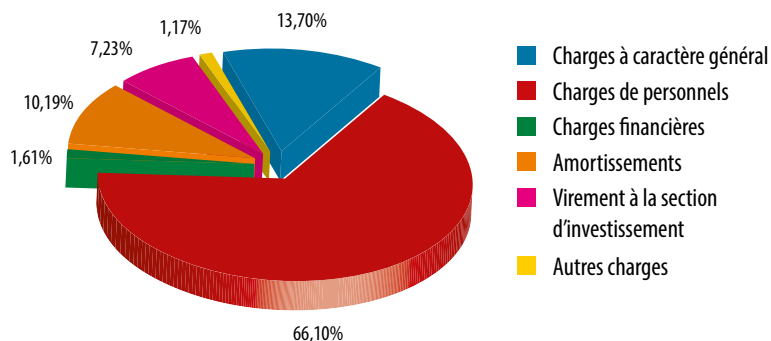
L'effort consenti chaque année par le Conseil Départemental au titre de sa contribution au budget du SDIS est significatif et illustre la confiance que porte l'assemblée départementale à son service de secours.

S'agissant des investissements, les subventions accordées par le Département sont essentielles à la réalisation des projets de l'établissement :

	2017	Perspectives 2018
FCTVA	543 300	434 500
Subvention d'investissement du Département	0	3 000 000
Subvention Etat	0	125 000
Emprunt	509 000	0
Produits de cession des immobilisations		50 000
Virement de la section de fonctionnement	300 000	2 128 775
Amortissements - plus ou moins valeur sur cession	3 179 000	2 997 215
Opérations patrimoniales	69 123	137 800
Total des recettes d'investissements	4 600 423	8 873 290

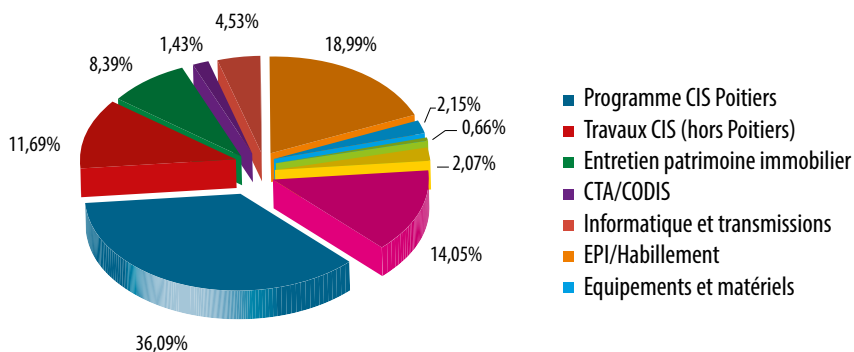
LES DÉPENSES :

Les dépenses de fonctionnement :



Les dépenses de personnels constituent le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement. À l'instar des autres collectivités publiques, la masse salariale représente en effet près de 80 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'établissement. Maîtriser son évolution est nécessaire pour garantir au SDIS de la Vienne de ne pas subir une hausse excessive des dépenses s'y afférant. En 2017, le SDIS s'est doté d'un logiciel de pilotage de la masse salariale afin d'assurer un suivi plus fiable des dépenses concernant les personnels permanents de l'établissement.

Les dépenses d'investissement :



Il convient de rappeler qu'avec un coût de 64,56 euros par habitant, en dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, le SDIS de la Vienne figure parmi les SDIS les moins coûteux de sa catégorie.

Néanmoins, face à l'évolution plus rapide des dépenses que des recettes, notamment du fait de la rigidité de ses charges (charges à caractère général et dépenses de personnels), à la forte diminution des excédents accumulés sur les exercices précédents et à la volonté de désendetter l'établissement, le SDIS s'est engagé depuis plusieurs années dans un effort de réduction de ses frais de fonctionnement et d'optimisation des recettes. Le SDIS de la Vienne a, sur ce point, élaboré un document de synthèse et de présentation des mesures prises depuis 2015 pour optimiser ses recettes et réaliser des économies.

UN SERVICE RICHE DE SA COMPOSANTE HUMAINE ET D'UN TISSU ASSOCIATIF DYNAMIQUE

Près de 1 600 personnes concourent tout au long de l'année au bon fonctionnement de l'établissement, au service du territoire de la Vienne et de ses habitants.

Au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours, plusieurs associations œuvrent au bénéfice de la communauté des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs, techniques et spécialisés. Elles mènent des actions de solidarité et de défense des intérêts de leurs membres. Ces associations perçoivent annuellement une subvention du Conseil Départemental.

Les liens tissés et renforcés au fil des années entre l'établissement public et les associations marquent l'attachement de la direction du service à la vie associative, source d'échanges et de partage.

L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE (UDSP 86) :

Président : Capitaine Éric Pasquet



Depuis 1931, l'UDSP illustre la richesse des personnels qui composent le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne. Comptant plus de 2 000 adhérents – sapeurs-pompiers en activité, volontaires et professionnels, issus de chacune des 5 compagnies, anciens sapeurs-pompiers, jeunes sapeurs-pompiers, personnels administratifs, techniques et spécialisés

– l'association s'investit au quotidien pour fédérer le réseau associatif local et faire bénéficier ses membres de nombreux avantages (protection sociale complémentaire, assistance juridique, assurances supplémentaires, réductions négociées au niveau local et national). Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), l'association contribue à relayer les valeurs des sapeurs-pompiers auprès du grand public et œuvre pour maintenir les liens entre les générations. Force de soutien et de propositions dans l'organisation des manifestations qui jalonnent la vie du SDIS, elle représente par son action un marqueur d'implication, de dévouement et d'exemplarité.

L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE (ADJSP 86) :

Président : Capitaine Mateo Souchaud

Créée en 1986, l'ADJSP 86 compte aujourd'hui 250 jeunes membres, garçons et filles de 13 ans et plus. L'association a pour objectif de :

- ✓ Promouvoir leur sens civique et leur esprit de dévouement ;
- ✓ Leur assurer une formation civique et théorique enrichissante sur le plan personnel ;
- ✓ Les préparer par des cours théoriques, des démonstrations pratiques et sportives, à la fonction de sapeurs pompiers ;
- ✓ Faciliter le recrutement ultérieur de sapeurs pompiers volontaires ou professionnels ;
- ✓ Les préparer au Brevet National de Cadets sapeurs-pompiers.

Afin d'encourager la cohésion et l'esprit de corps, les JSP sont systématiquement associés aux événements importants de la vie de l'établissement (Journée de la sécurité intérieure, Journée nationale des sapeurs-pompiers, rencontres sportives, etc.).





Épreuve du brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers
Centre de formation des sapeurs-pompiers de la Vienne (Valdivienne)

LES AMICALES DE SAPEURS-POMPIERS :

Au sein des centres d'incendie et de secours, elles remplissent en premier lieu un rôle social, de cohésion et d'entre-aide entre les sapeurs-pompiers. Elles participent aux activités du corps départemental (cérémonie de Sainte-Barbe, bal du 14 juillet, compétitions sportives, etc.).

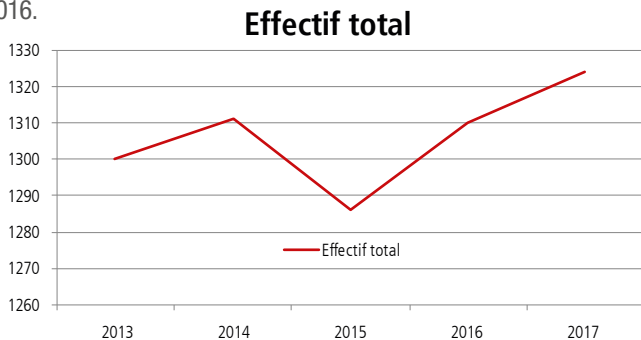
L'ASSOCIATION DU PERSONNEL DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE :

L'association propose aux adhérents, membres du personnel du SDIS (personnels administratifs et techniques ou sapeurs-pompiers), de se retrouver tout au long de l'année autour de différentes activités de loisirs et évènements. L'objectif premier est de développer un esprit de convivialité au sein de l'établissement. L'association contribue ainsi à favoriser les rencontres et les échanges entre les personnels, dans un cadre favorable à cultiver l'esprit d'équipe.

PROMOTION ET FIDÉLISATION DU VOLONTARIAT : UN OBJECTIF DE MAINTIEN DES EFFECTIFS

ACCROÎTRE ET DIVERSIFIER LES VIVIERS DE RECRUTEMENT

Grâce à un plan ambitieux initié en 2015 dans le département de la Vienne en faveur du développement du volontariat, les effectifs de sapeurs-pompiers volontaires ont augmenté pour la deuxième année consécutive : le corps départemental compte (au 31 décembre 2017) 1 327 sapeurs-pompiers volontaires, contre 1 309 au 31 décembre 2016.



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne conduit en effet depuis plusieurs années une politique de valorisation et de développement du volontariat visant à intensifier le recrutement et diversifier les profils des sapeurs-pompiers volontaires, et ce, pour faire face aux difficultés de recrutement en milieu rural et garantir une disponibilité permanente des effectifs.

L'ACTION DU SDIS POURSUIT PLUSIEURS OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES :

✓ Préserver le modèle du sapeur-pompier volontaire et cultiver l'engagement citoyen :

Le volontariat obéit à un schéma d'organisation spécifique, situé entre le modèle d'engagement bénévole et le modèle salarié et statutaire. Ce modèle intermédiaire doit être conservé car il permet de fidéliser des personnels qui s'engagent avant tout par adhésion et envie.

✓ Améliorer le recrutement, l'accueil et le management des sapeurs-pompiers volontaires :

Une attention particulière est portée par le SDIS de la Vienne sur la qualité des recrutements, lesquels sont davantage ciblés sur les besoins opérationnels. La formation, notamment des chefs de centre, l'intégration des nouvelles recrues, la qualité de vie dans les casernes, l'implication dans l'action, la mise en exergue des valeurs de l'établissement et du corps des sapeurs-pompiers, la limitation des sollicitations logistiques en vue de préserver la disponibilité opérationnelle, etc., sont autant de points de vigilance au sein du service.

✓ Diversifier les viviers de recrutement :

L'objectif recherché est d'élargir le recrutement à de nouveaux bassins potentiels que constituent notamment les jeunes ou encore les femmes, afin de représenter au mieux la société civile dans sa diversité.

✓ **Fidéliser le volontariat :**

Au-delà du recrutement, il convient également de faire qu'une fois engagés dans cette démarche citoyenne, les volontaires puissent s'y investir dans la durée. Cela suppose de trouver un équilibre raisonnable entre leurs contraintes personnelles et professionnelles et la disponibilité que requiert leur engagement.

Des actions menées à destination des employeurs pour faciliter la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires

Le SDIS de la Vienne mène des actions à destination des employeurs publics et privés de sapeurs-pompiers volontaires, visant à leur accorder des facilités pour suivre des formations et déclarer de la disponibilité opérationnelle sur leur temps de travail. 288 sapeurs-pompiers volontaires de la Vienne (soit 22 % de l'effectif) bénéficient actuellement de dispositions spécifiques pour exercer leur activité de sapeur-pompier volontaire. 50 conventions de partenariat ont ainsi été signées avec des employeurs privés et plus de 70 avec des collectivités publiques.

Afin d'encourager l'exercice du volontariat au sein des collectivités, le SDIS de la Vienne incite financièrement celles qui accordent à leurs agents des facilités d'exercice de leur engagement de sapeurs-pompiers volontaires. En 2017, le montant total des dégrèvements ainsi accordés s'est élevé à 74 845 euros ; le montant total des dégrèvements accordés en 2018 devrait être de 89 320 euros.

Le Conseil Départemental fait partie des nombreuses collectivités qui, par le biais d'une convention de disponibilité, valorisent l'engagement de leurs agents sapeurs-pompiers volontaires en leur offrant de la disponibilité sur leur temps de travail.

La sensibilisation des maires et des présidents d'EPCI sur l'importance du volontariat dans les collectivités est une priorité forte pour le SDIS de la Vienne. En effet, la bonne distribution des secours en période diurne dans les territoires ruraux ne peut se passer de cette ressource humaine que constituent les employés communaux et intercommunaux.

EXPÉRIMENTATION DU VOLONTARIAT À MISSION UNIQUE "SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES"

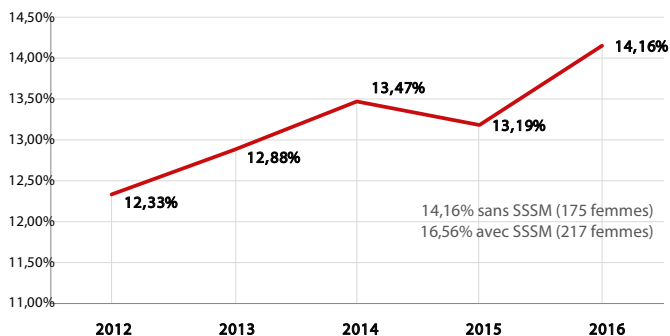
Le Secours d'Urgence aux Personnes (SUAP) constitue le motif de trois-quarts des interventions des sapeurs-pompiers de la Vienne. Le SDIS considère que le développement du volontariat à mission unique, dédié à cette seule mission, est susceptible de motiver de nouveaux candidats au volontariat.

Le dispositif envisagé consiste à recruter des candidats aptes à toutes les missions, mais qui n'assureront temporairement que les missions relevant exclusivement du secours d'urgence aux personnes.

Cette possibilité sera offerte dès 2018, à titre expérimental, aux candidatures féminines aux profit de quelques centres d'incendie et de secours du département, identifiés comme défavorisés en termes de bassin potentiel de recrutement. Cette nouvelle orientation permettra potentiellement de répondre au besoin de proximité, avec une activité maîtrisée et des moyens adaptés.

L'ENGAGEMENT DU SDIS DE LA VIENNE EN FAVEUR DE LA FÉMINISATION DE SES EFFECTIFS

Le taux de féminisation actuel au sein du corps départemental est de 17,2 % (incluant le service de santé et de secours médical) :



L'objectif de féminisation des effectifs et d'amélioration des conditions d'accueil des femmes sapeurs-pompiers constitue un des leviers pour développer le volontariat.

UN PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE ET UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ

Par instruction en date du 20 février 2017, le ministre de l'Intérieur a diffusé les conclusions d'un groupe de travail visant à proposer différentes pistes de réflexion de nature à encourager la féminisation au sein des services départementaux d'incendie et de secours.

Au sein du SDIS de la Vienne et conformément aux directives nationales, un groupe de travail regroupant des sapeurs-pompiers féminins de tous les grades a été constitué pour initier une réflexion et proposer un plan d'action spécifique, visant à favoriser le recrutement des femmes et leur offrir les meilleures conditions d'intégration.

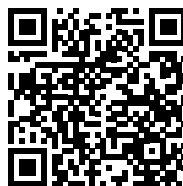
Au sein du SDIS de la Vienne, un groupe de travail regroupant des chefs de centre et des sapeurs-pompiers féminins de tous les grades a été constitué pour proposer un plan d'action spécifique.



Ce plan d'action, après avoir été présenté au Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCDSPV), a été validé par le conseil d'administration le 26 juin 2017. Il décline 18 des 22 mesures nationales, adaptées aux problématiques départementales.

Celles-ci ont notamment conduit, afin d'améliorer les conditions d'accueil des sapeurs-pompiers féminins, à l'aménagement des locaux de 10 centres d'incendie et de secours pour un montant de 15 000 euros. La mixité est dorénavant systématiquement prise en compte dans les travaux d'aménagement et de reconstruction (c'est le cas des CIS de Poitiers Saint-Éloi, Vivonne et Châtellerault, mais aussi de ceux annoncés pour les CIS de Gençay et des Trois-Moutiers).

En outre, par décision du conseil d'administration en date du 26 février 2018, un référent à l'égalité professionnelle a été désigné au sein du SDIS de la Vienne.



Les réflexions menées au sein du groupe de travail ont conduit à l'élaboration d'un document retraçant les actions menées au sein du SDIS de la Vienne pour favoriser l'accueil et l'intégration des personnels féminins.

UNE COMMUNICATION DESTINÉE À PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT FÉMININ

Depuis plusieurs années, les supports de communication réalisés par le SDIS de la Vienne pour promouvoir le volontariat utilisent des modèles féminins, permettant ainsi aux potentielles candidates de mieux se projeter dans cet engagement.



Vidéo de communication sur l'engagement "en couple"

Les efforts de communication ont été reconnus : le SDIS de la Vienne a été, lors du 124^{ème} congrès national des sapeurs-pompiers de France, en octobre 2017, déclaré lauréat du concours de la promotion des actions en faveur de la féminisation dans les SDIS, dans la catégorie « vidéos, publications digitales et informatiques » pour le film « Cendrillon ».



IDÉE REÇUE NUMÉRO 1
 « L'engagement sapeur-pompier est réservé aux hommes »

SDIS 52
 DÉPARTEMENT SAPEUR-POMPIERS DE LA SEINE

IDÉE REÇUE NUMÉRO 2
 « Être maman est incompatible avec l'activité de sapeur-pompier »

#ÊtreUneFemmeSapeurPompier

IDÉE REÇUE NUMÉRO 3
 « Les femmes ont peur du feu »

SDIS 52
 DÉPARTEMENT SAPEUR-POMPIERS DE LA SEINE

Reception des gestes techniques d'habilitation des jeunes

IDÉE REÇUE NUMÉRO 4
 « Une femme n'a pas la force physique suffisante pour participer à une désincarcération »

#ÊtreUneFemmeSapeurPompier

IDÉE REÇUE NUMÉRO 5
 « Une femme aura du mal à s'intégrer dans un milieu masculin »

SDIS 52
 DÉPARTEMENT SAPEUR-POMPIERS DE LA SEINE

#ÊtreUneFemmeSapeurPompier



Des femmes sapeurs-pompiers mises à l'honneur par le Conseil Départemental le 8 mars 2018

DES ACTIONS VISANT À FACILITER LA DISPONIBILITÉ DES JEUNES PARENTS

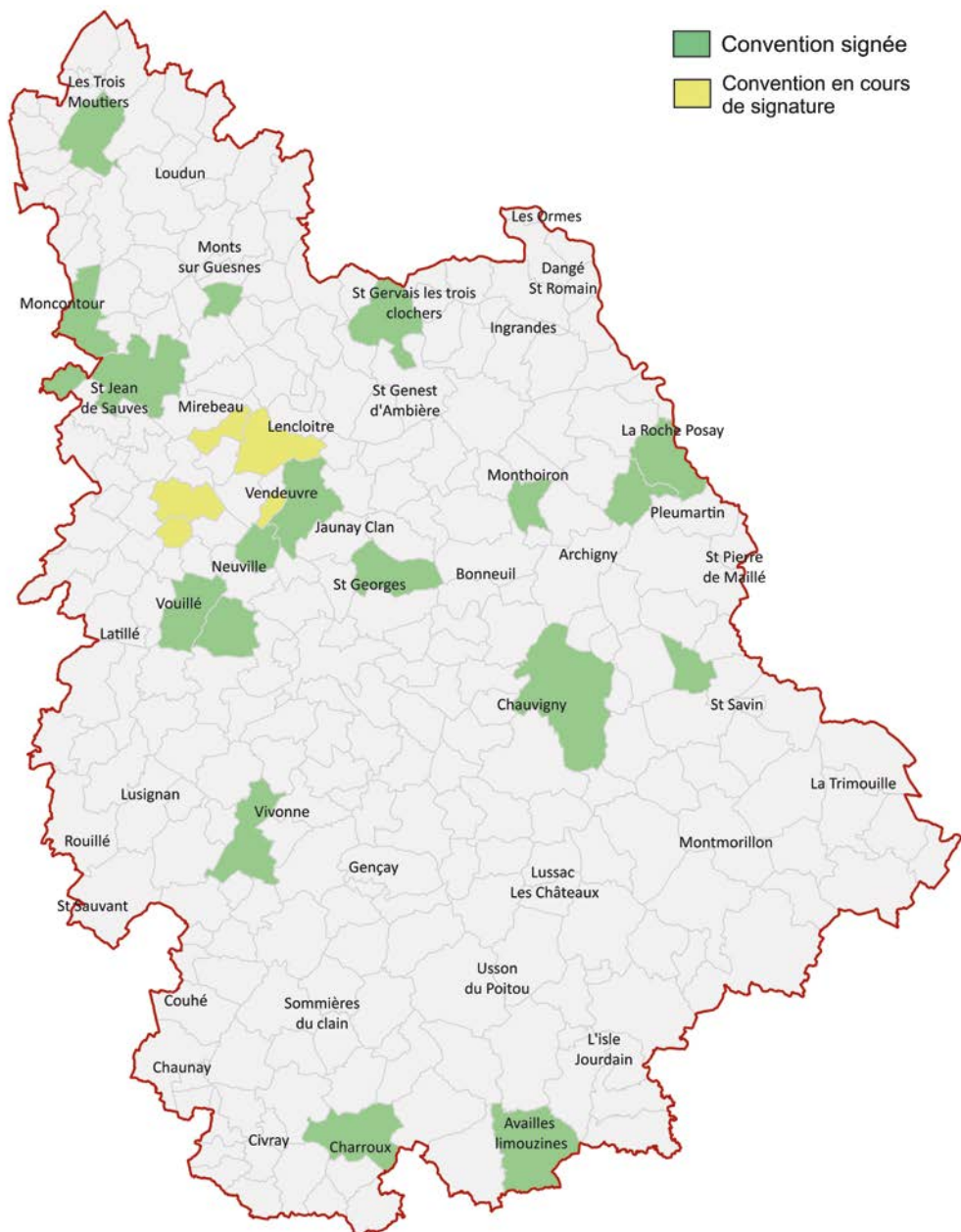
Depuis juin 2016, à l'initiative des sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de Pleumartin, des conventions liant les communes, communautés de communes et associations de garde d'enfant au Service Départemental d'Incendie et de Secours, permettent d'organiser de manière inopinée et gratuite au sein des garderies, l'accueil des enfants de sapeurs-pompiers engagés en intervention en fin de journée scolaire.

Les sapeurs-pompiers volontaires, par ailleurs jeunes parents, n'hésitent désormais plus à se déclarer prêts à intervenir en cas de besoin à une période à laquelle ils devaient auparavant rester disponibles pour prendre en charge leurs enfants en fin de journée. Cette mesure apporte au quotidien une réelle solution organisationnelle aux sapeurs-pompiers volontaires, notamment auprès des jeunes femmes, et conduit à une plus grande disponibilité des effectifs.

Cette mesure favorise la disponibilité opérationnelle des sapeurs-pompiers volontaires du département et contribue ainsi à préserver le maillage territorial des centres d'incendie et de secours. Conscientes de cet enjeu, de nombreuses collectivités ou associations en charge de l'accueil périscolaire des enfants sur le territoire départemental ont accepté de mettre en place ce dispositif et s'engagent à prendre en charge financièrement les heures d'accueil correspondantes. L'accueil effectif des enfants se révèle dans les faits très peu fréquent, et induit en réalité un coût extrêmement limité pour la collectivité.

À ce jour, 18 conventions de ce type ont été signées ; 5 autres sont en cours de signature. Une soixantaine d'enfants sont déjà concernés par ces conventions.

ETAT DES CONVENTIONS DE GARDERIE FAVORISANT LA DISPONIBILITÉ DES SAPEURS POMPIERS (14/05/2018)



DES OFFRES DIVERSIFIÉES EN DIRECTION DE LA JEUNESSE

La jeunesse représente un vivier de recrutement important. Il est donc primordial pour le SDIS de la Vienne d'entretenir le lien qui contribue à développer le volontariat auprès des plus jeunes.

SOUTIEN À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La Vienne compte 7 sections de jeunes sapeurs-pompiers réparties sur l'ensemble du département dont 5 sections en centre d'incendie et de secours et 2 sections accueillies en collège (collège Saint-Exupéry de Jaunay-Clan et Jean Jaurès de Gençay) pour un effectif de plus de 130 jeunes sapeurs-pompiers. Près de 80 % des jeunes sapeurs-pompiers intègrent finalement le corps départemental en tant que sapeurs-pompiers volontaires suite à la réussite au brevet.



Cérémonie à l'occasion de la journée départementale des sapeurs-pompiers - 9 juin 2018 - Poitiers

Depuis 1986, le SDIS de la Vienne est un partenaire privilégié de l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers, qui prend pleinement part à la vie et aux projets de l'établissement, et à laquelle le SDIS apporte un soutien financier et matériel. Le Conseil Départemental s'engage également au bénéfice des jeunes sapeurs-pompiers de la Vienne, par le biais d'une subvention annuelle.

ACCOMPAGNEMENT DES SECTIONS DE CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Le dispositif des cadets de la sécurité civile permet aux jeunes collégiens, dans le cadre d'une démarche collective, de découvrir les acteurs et les enjeux de la sécurité civile. Cet engagement peut amener certains d'entre eux à poursuivre leur parcours par un engagement en qualité de sapeur-pompier volontaire.

C'est pourquoi le Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est investi dès 2016 dans l'animation, en lien avec l'Éducation nationale, de la première section de cadets de la sécurité civile créée au collège Joachim du Bellay à Loudun. Le SDIS a également accompagné, en 2017, l'animation de la section de cadets de la sécurité civile du collège Camille Claudel à Civray, qui comptait une trentaine d'élèves et s'investit en 2018-2019 au sein du collège Jules Vernes de Buxerolles



Des ateliers leur sont proposés tout au long de l'année scolaire, dont les objectifs sont, pour ces jeunes cadets, de mieux connaître leur environnement et les risques qui y sont liés (notamment les risques incendie), d'être acteurs de la sécurité civile au sein de l'établissement scolaire et de participer à la diffusion des bonnes pratiques et à la prévention des risques. Dans le cadre de leur engagement, les jeunes cadets sont formés au secourisme (PSC1) et participent aux cérémonies officielles (cérémonie du 11 novembre par exemple) et manifestations citoyennes (comme le Téléthon).

L'investissement du SDIS de la Vienne se poursuivra auprès des collèges qui souhaiteront ouvrir de nouvelles sections de cadets de la sécurité civile.

ACCUEIL D'EMPLOIS D'AVENIR ET DE VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE

Le SDIS de la Vienne a obtenu depuis 2015 un agrément auprès de l'Agence du service civique afin d'accueillir de jeunes engagés. Depuis, l'établissement a reçu 18 engagés de service civique, dont 5 n'étaient pas sapeurs-pompiers volontaires, pour des missions de 6 à 8 mois.

Les volontaires accueillis sont associés à différentes actions de communication, de sensibilisation et d'information à destination de divers publics ou des sapeurs-pompiers du SDIS. Ces missions ont notamment pour objectif la promotion du volontariat ainsi que la sensibilisation aux risques d'incendies et aux accidents domestiques.

Dans le cadre de leur engagement, les volontaires civiques sont admis dans un cursus spécifique de formation visant à valoriser leur parcours au sein de l'établissement et à les accompagner dans la recherche d'un emploi.

En outre, un accueil croisé des volontaires civiques accueillis au sein du SDIS et au sein du Conseil Départemental, est mis en œuvre de manière à permettre à l'ensemble des volontaires de découvrir les deux administrations et de diversifier leurs missions. Des visites conjointes de différents services publics (police nationale, gendarmerie nationale, administration pénitentiaire, douanes, CRS, CHU, etc.) sont, de plus, régulièrement organisées.

Le SDIS de la Vienne comptait au 1er janvier 2018, 12 emplois d'avenir. Interrogée par le service sur la pérennité du dispositif, Madame la Préfète de la Vienne a confirmé l'extinction progressive du dispositif au sein des services départementaux d'incendie et de secours.

UNE FORTE VOLONTÉ DE MUTUALISATION ET DE COOPÉRATION AVEC DIVERS PARTENAIRES

UN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE DU CHU DE POITIERS ET LE SAMU

Depuis plusieurs années, le SDIS de la Vienne a souhaité, dans un objectif de disponibilité des moyens de secours mais également de maîtrise de ses dépenses, recentrer son activité opérationnelle sur ses missions régaliennes, à savoir le secours d'urgence. Dans le domaine du secours aux personnes, le SDIS a donc engagé depuis 2002 une coopération avec le SAMU.



Manœuvre NoVi (Nombreuses Victimes) - Avril 2018 - Châtelleraut

Dans le cadre d'une convention bipartite entre le SDIS et le CHU de Poitiers, un plan d'actions est annuellement validé par Madame la Préfète de la Vienne.

UNE COLLABORATION PERMANENTE AVEC LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Les sapeurs-pompiers de la Vienne exercent leurs missions en étroite collaboration avec les différents services de sécurité. La modernisation des outils de communication permet un meilleur partage des informations entre les services, dans un objectif d'amélioration de la réponse opérationnelle.

Les exercices régulièrement organisés, impliquant les différents acteurs de la sécurité civile, sont un moyen de constater l'efficacité des échanges inter-services et d'observer la bonne coordination de ces acteurs lors de mises en situation réalistes.

Le jeudi 31 mai 2018, l'Université de Poitiers a par exemple été le théâtre d'une préparation aux interventions liées à la menace terroriste, l'exercice « Facultex », organisé sous l'égide de Madame la Préfète par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC), la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et le SDIS de la Vienne.



Exercice "Facultex", mai 2018

Il s'agit d'un exercice de type « NOVI » (abréviation pour « nombreuses victimes »). Le plan NOVI est un plan d'urgence destiné à secourir un nombre important de victimes dans un même lieu. Il fait partie des plans d'urgence élaborés dans le cadre du dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Le plan NOVI est déclenché par le Préfet du Département et mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours.

L'objectif de cet exercice était de préparer les différents services de sécurité à une intervention dans un contexte de tuerie de masse, pour réagir en urgence à une attaque terroriste. Il a permis de placer l'ensemble des acteurs dans des conditions les plus réalistes possibles afin de les préparer à ce type d'intervention, en développant la culture antiterroriste.

DE NOMBREUSES MUTUALISATIONS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VIENNE

Face à un budget de plus en plus contraint, le SDIS de la Vienne s'est engagé depuis quelques années dans une recherche de pistes d'optimisation des recettes et de réalisation d'économie.

Les échanges permanents entre le SDIS et le Conseil Départemental de la Vienne ont permis de faire émerger des projets ambitieux de partenariat et de mutualisation. Le 9 mars 2017, une convention a été signée entre le Département de la Vienne et le SDIS. Cette convention a

pour objet de définir les modalités de partenariat entre les deux collectivités pour la période 2017-2019, dans leurs relations financières et leurs engagements réciproques. Elle vise à inscrire le SDIS et le Département dans une culture commune permettant la mise en œuvre d'espace de coopération et de mutualisation d'actions et de moyens, parmi lesquels :



- ✓ Coordination dans le cadre de la vigilance météorologique : depuis 2016, l'action du CTA est coordonnée avec celle de la direction des routes du département lors des alertes météorologiques de niveau « orange ». Le dispositif permet aux deux administrations de partager leurs informations (arbres tombés sur la voirie, etc.) et permet de renforcer les capacités opérationnelles du SDIS.
- ✓ Mutualisation des cuves de carburant entre les centres d'exploitation du service des routes du Conseil Départemental et les centres d'incendie et de secours du SDIS de la Vienne, dans un souci d'économies et de permanence de la ressource. Le marché d'approvisionnement du Conseil Départemental arrivant à échéance en novembre 2020, un groupement de commandes conjoint sera constitué concernant la fourniture de carburant.
- ✓ Mise en place de navettes entre les sièges des deux administrations : assurée par les services du Conseil Départemental, une navette mutualisée a été mise en place depuis janvier 2017 entre les sièges du Conseil Départemental et du SDIS vers les administrations partenaires (Trésor public, préfecture, etc.).
- ✓ Partage au bénéfice du SDIS de la Vienne des installations d'impression interne du Conseil Départemental, pour l'impression de documents volumineux ou spécifiques.
- ✓ Échanges d'expériences et de compétences dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité : en 2017, une étude a été menée par le Conseil Départemental, sollicitant les conseils du SDIS, concernant le nettoyage des équipements de travail des agents de la direction des routes. De plus, la pharmacie à usage interne du SDIS a fait profiter le Conseil Départemental de son expertise pour l'acquisition de trousse de secours (composition des trousse, achat des produits, etc.).

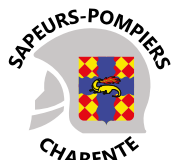
D'autres projets de partenariat avec le Département sont envisagés pour les années à venir.

Par ailleurs, en 2017, 4 groupements de commandes ont été constitués entre le SDIS de la Vienne et le Département. Ils concernent l'acquisition de fournitures et de prestations de service :

- ✓ Achats d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail (hors équipements spécifiques pour les sapeurs-pompiers) ;
- ✓ Réalisation de diagnostics permettant d'évaluer les risques liés aux ondes électromagnétiques au sein des deux entités ;
- ✓ Achats de fournitures de bureau et de papier ;
- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des marchés de télécommunication.

D'autres regroupements de marchés sont également en projet pour ce qui concerne l'entretien des poids-lourds, le nettoyage des locaux, la maintenance bâtementaire et l'exploitation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

Partenariats entre les SDIS des 4 départements ex région de Poitou-Charentes



La coopération entre les services départementaux d'incendie et de secours de Poitou-Charentes a été initiée dès 2001 par le Groupement interdépartemental d'achat, concernant notamment l'acquisition de VSAV (Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes), d'équipements de protection individuelle ou encore de matériels de désincarcération. Ce dispositif a créé une dynamique forte entre les SDIS de la région qui se réunissent régulièrement dans le cadre de la commission d'appel d'offres et des commissions techniques.

En 2014, une première charte de mutualisation a été signée par les 4 présidents de conseil d'administration des SDIS, prolongée pour la période 2016-2020. Ce partenariat comporte plusieurs objectifs :

- ✓ La sécurisation et la virtualisation des Centres de Traitements de l'Alerte (CTA) ;
- ✓ L'intégration d'un volet régional dans le SDACR ;
- ✓ La mutualisation dans le domaine de la formation : harmonisation des plans de formation, organisation de stages interdépartementaux, mutualisation de la formation à distance (e-learning), mise en commun des installations de formation, etc. À titre d'exemple, le SDIS de la Charente assure la formation des agents du SDIS de la Vienne pour l'obtention du permis poids-lourd.
- ✓ La mutualisation des équipes spécialisées, visant à uniformiser et à rapprocher la gestion administrative, technique et organisationnelle des équipes RCH, RAD, GRIMP, PLG, SAV et SDE des 4 départements.

Dans le cadre du renouvellement de la chaîne de décontamination, une démarche de partenariat est engagée depuis le début de l'année 2018 avec le SDIS des Deux-Sèvres. En effet, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) met à disposition du SDIS de la Vienne des équipements de décontamination des victimes, dits "de deuxième génération", permettant de renforcer les moyens d'intervention des sapeurs-pompiers en cas d'accident technologique ou d'acte malveillant mettant en œuvre des substances radioactives, biologiques ou chimiques. Or, le SDIS de la Vienne ne dispose pas de véhicule porte-cellule pour déplacer cette unité de décontamination. Une collaboration a donc été engagée avec le SDIS des Deux-Sèvres, qui dispose de deux véhicules porte-cellule, pour la mise en œuvre technique et opérationnelle de ce moyen à vocation interdépartementale, zonale et nationale. Un projet de mutualisation de l'astreinte informatique et transmissions est parallèlement en cours entre les SDIS de la Vienne et des Deux-Sèvres.

UNE PRESTATION AU PROFIT DU CNPE

Dès 2005, une réflexion est menée par le SDIS de la Vienne sur la couverture opérationnelle de la centrale nucléaire de Civaux, compte-tenu de son éloignement avec les quatre centres d'incendie et de secours de proximité (situés à Lussac-les-Châteaux, Chauvigny, Gençay et Montmorillon). En 2008, est créé par voie de convention le poste avancé de Civaux, spécialement dédié à la centrale nucléaire.



6 sapeurs-pompiers sont ainsi affectés au Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) pour assurer un rôle de prévention et garantir sans délai une première intervention sur le site de la centrale nucléaire.

Il s'agit d'un modèle unique en France, qui permet la présence sur le site d'un équipage de sapeurs-pompiers, du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30. Grâce à des visites de terrain, des exercices et des entraînements réguliers, ces personnels connaissent parfaitement les lieux et sont à même d'intervenir rapidement et efficacement en cas d'incident. Les effectifs affectés au CNPE assurent également des missions de prompt secours aux abords immédiats de la centrale nucléaire.

En outre, des actions spécifiques à la maîtrise du risque incendie sont confiées au SDIS de la Vienne, visant à éviter l'éclosion d'un incendie au sein de la centrale ou d'en limiter les conséquences, et des formations sont assurées au bénéfice des personnels du CNPE.

UN PARTENARIAT AVEC LE BURKINA FASO

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours entretient des relations fortes avec le Burkina Faso, partenaire de longue date du département de la Vienne. Dans le cadre du volet « sécurité civile » du partenariat entre le Conseil Départemental de la Vienne et le Burkina Faso, et en déclinaison de l'accord de coopération signé le 30 juillet 2008, le SDIS intervient en soutien technique et logistique de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers de Ouagadougou.



Déplacement d'une délégation du SDIS de la Vienne à l'occasion du renouvellement de la convention de partenariat. Octobre 2016

Les objectifs de ce partenariat, matérialisé par une convention de coopération décentralisée signée en 2011 et renouvelée en 2014, sont entre autres :

- ✓ Le renforcement de la protection civile ;
- ✓ Le développement d'un centre de gestion et de coordination opérationnel ;
- ✓ L'aide à la conception d'un schéma national d'analyse et de couverture des risques ;
- ✓ La modernisation des techniques de communication et de sensibilisation de la population
- ✓ L'appui à l'équipement et au développement des compétences des différentes structures de protection civile ;
- ✓ L'aide à la création et au développement du volontariat ;
- ✓ L'aide à la mise en place et au développement du service de santé et de secours médical.

DES MISSIONS RÉGULIÈRES DE FORMATION AU PROFIT DE PAYS ÉTRANGERS

Dans le cadre de la coopération technique développée avec le Liban, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) a lancé un appel à candidatures auprès des différents services départementaux d'incendie et de secours pour des formateurs de chef d'agrès capable d'assurer l'encadrement d'une formation au profit d'agents de la Protection civile Libanaise. Un adjudant du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne, affecté au CIS de Poitiers Saint-Eloi, a fait acte de candidature pour participer à cette démarche. Il s'est rendu à Beyrouth du 17 au 23 juin 2018 pour assurer une formation « feux de forêt » au profit de la Protection civile jordanienne.

Par ailleurs, deux officiers du SDIS de la Vienne se sont portés candidats pour une mission de formation en Tunisie, au second semestre 2018, dans le cadre de la coopération avec l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) et l'École d'Application de la Sécurité Civile (ECASC).

Dans un objectif de formation et de diversification de l'expérience, le SDIS de la Vienne incite également ses agents à participer, sous l'égide d'associations caritatives, à des missions de coopération étrangère.

À titre d'exemple, du 5 au 20 avril 2018, un officier du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne, a participé à une mission de solidarité internationale aux côtés de l'association Fanaténane-Espoir Malgache, domiciliée à Saint-Benoît dans la Vienne. Il s'est porté volontaire pour contribuer à la prévention et à la lutte contre les incendies dans la région de Mananjary au Sud-Est de Madagascar. Son action visait à assurer une formation incendie et secourisme au profit des personnels du centre social et médical Fanaténane et de l'équipe d'intervention incendie locale. Une première mission avait déjà été conduite sur place en 2017 afin d'évaluer les besoins et assurer les premières formations.



chapitre 3

Un service public performant

pour une réponse
opérationnelle adaptée

DES COMPÉTENCES PARTICULIÈRES AU SERVICE DE MISSIONS DIVERSES : LES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

La mission de sécurité civile confiée aux services départementaux d'incendie et de secours a pour objet la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Cependant, leur engagement ne se limite pas à ces sinistres puisqu'ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes de toute nature, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Au-delà des moyens humains et matériels génériques nécessaires pour secourir au quotidien, les services départementaux d'incendie et de secours disposent ainsi d'équipes spécialisées en capacité d'intervenir dans les situations les plus complexes.



Sauvetage d'un équidé tombé dans la piscine d'un particulier, 17 août 2017

Pour lutter contre certains risques spécifiques, le SDIS dispose de plusieurs équipes dites « spécialisées », dans différents domaines d'intervention :

- ✓ Risques chimiques et biologiques : La cellule "RCH" a pour mission d'intervenir pour faire face à un sinistre présentant un risque chimique ou biologique pour la population et l'environnement. Le risque chimique intègre les opérations de lutte contre les pollutions.



Intervention pour risques technologiques & industriels - 2 mars 2016 - Poitiers

- ✓ Risques radiologiques : L'équipe spécialisée en risque radiologique (RAD) intervient lors d'incidents impliquant des matières radioactives.
- ✓ Plongée subaquatique : Les plongeurs (PLG) scaphandriers interviennent pour des missions de sauvetage et d'assistance aux personnes, de traitement des pollutions et de protection de l'environnement, de repêchage de véhicules ou d'engins divers, mais peuvent également être requis pour des missions de reconnaissance et de recherches par l'autorité judiciaire.



Intervention pour risques technologiques & industriels - 2 mars 2016 - Poitiers

- ✓ Sauvetage déblaiement : L'équipe spécialisée en sauvetage déblaiement (SDE) intervient en matière de reconnaissance, de sauvetage et de sécurisation d'un site dans les milieux effondrés ou menaçant ruine.
- ✓ Intervention en milieu périlleux : Le "Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieux Périlleux" (GRIMP) a pour mission d'intervenir en reconnaissance et sauvetage dans des milieux difficiles où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison des risques divers liés au site.



Intervention "Sauvetage / Déblaiement" - Janvier 2015 - Bonnes

Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires qui constituent ces équipes suivent des formations spécifiques avant de pouvoir être parfaitement opérationnels.

Leur savoir-faire et leur technicité sont requis en première intention pour certains de ces risques ou peuvent être le complément indispensable au bon déroulement d'une intervention par les sapeurs-pompiers non spécialistes (risques technologiques, sauvetage-déblaiement).



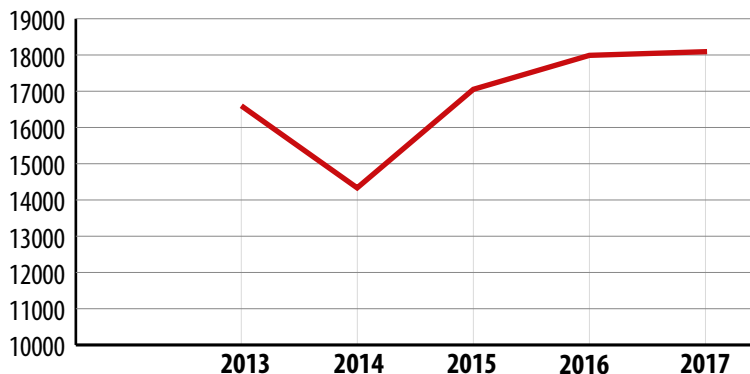
Intervention du GRIMP - Juin 2017 - Châtelleraut

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE



Journées techniques "interventions d'urgence sur véhicules" - Mai 2018 - CFSPV

Evolution de l'activité opérationnelle



Au cours de l'année 2017, 140 315 appels ont été reçus au centre de traitement de l'alerte (CTA), dont 13 % ont conduit à engager des secours. Les sapeurs-pompiers de la Vienne ont ainsi réalisé en 2017, un total de 18 227 interventions, soit plus d'une intervention toutes les 29 minutes.

BILAN DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE POUR L'ANNÉE 2017

1 681 Incendies



2 046 Accidents de circulation



11 730 Secours d'urgence aux personnes



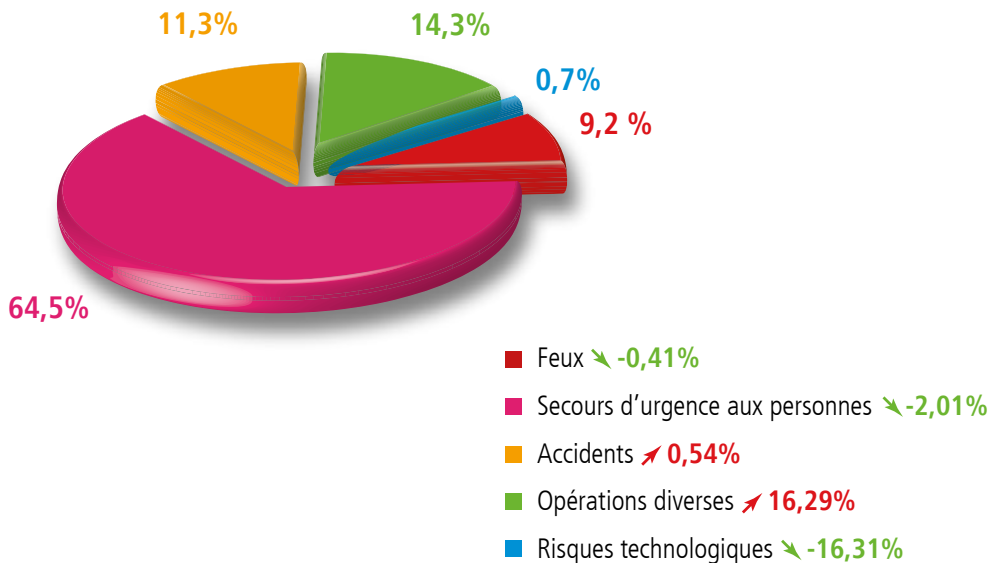
2 597 Opérations de protection



141 Interventions pour risques technologiques



Le nombre de ces interventions est, dans sa globalité, très légèrement supérieur à celui de l'année 2016 (+ 0,83 %).



Il est à noter une baisse de 2 % du nombre d'interventions pour secours d'urgence aux personnes, cœur de l'activité des sapeurs-pompiers de la Vienne. L'importante augmentation des « opérations diverses », est quant à elle due à de nombreuses opérations liées à des événements climatiques défavorables tout au long de l'année.

INTERVENTIONS MARQUANTES 2017

Parmi les interventions réalisées en 2017, certaines sont marquantes et permettent d'illustrer la diversité de l'action des sapeurs-pompiers du corps départemental :

- ✓ Le 4 janvier, à 4h41, les sapeurs-pompiers sont alertés pour un feu d'habitation sur la commune de Coulombiers. À leur arrivée, la maison de 120 m² est totalement embrasée et des risques de propagation à la maison mitoyenne sont à craindre. L'incendie est maîtrisé après 3 heures d'intervention, mobilisant 30 sapeurs-pompiers. Une femme de 80 ans, qui n'aura malheureusement pas pu être secourue, sera retrouvée sous les décombres de l'habitation. Les secours ne quitteront les lieux qu'à 16h30, une fois la "Recherche des Causes et Circonstances de l'Incendie" (RCCI) effectuée.
- ✓ À 5h20, le 23 février, un feu se déclare dans une casse automobile, à Coussay-les-Bois. L'incendie part d'un bâtiment industriel contenant des pneus et divers produits, puis se propage à 27 véhicules. Les 64 sapeurs-pompiers engagés ne seront maîtres du feu qu'à 8h30.



Incendie d'une casse automobile - Février 2017 - Coussay-les-Bois

- ✓ Le 6 mars 2017, la tempête "Zeus" souffle en rafales jusqu'à 122 km/h sur le département de la Vienne. La cellule de débordement mise en place au Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) reçoit plus de 1 000 appels. 240 opérations de protection seront mises en œuvre par les sapeurs-pompiers sur cette seule journée.
- ✓ Sur la période estivale, 218 interventions ont été réalisées pour lutter contre des feux de végétation (feux de forêt, culture sur pied, broussaille ou chaume). Le plus important a concerné une surface de 25ha de broussaille, sur la commune de Valdivienne. Au total, près de 200 hectares de végétation ont brûlé dans le courant de l'été 2017.



Feu de pailis - Juillet 2017

- ✓ Le camping de Lathus-Saint-Rémy a été frappé par un impact de foudre le 7 août 2017. Un groupe d'une dizaine d'enfants a été touché. 16 sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Seul un des enfants sera finalement pris en charge en "urgence absolue".
- ✓ Le 22 septembre, à 18h30, un incendie se déclare dans la cave d'un immeuble à Poitiers, enfumant la cage d'escalier, ainsi que les appartements situés au rez-de-chaussée et aux deux premiers étages. 9 personnes ont inhalé de la fumée, mais une seule nécessitera d'être transportée au centre hospitalier. L'intervention des 45 sapeurs-pompiers mobilisés prendra fin vers 22h00, une fois l'ensemble du bâtiment ventilé.
- ✓ À 18h51, le 20 octobre, un important incendie se déclare dans un bâtiment agricole au Vigeant. 1 000 tonnes de fourrage sont embrasées, avec des risques de propagation à une bergerie toute proche. Après 4h30 d'intervention le feu est toujours virulent. La surveillance de l'incendie se poursuivra jusqu'au surlendemain, mobilisant jusqu'à 45 sapeurs-pompiers.
- ✓ L'établissement Bonilait-protéines, situé sur la commune de Chasseneuil-du-Poitou, fait l'objet d'un départ d'incendie le 13 novembre à 18h22, au niveau d'un compteur électrique dans le sous-sol du bâtiment administratif. L'intervention de 59 sapeurs-pompiers sera nécessaire pour évacuer les employés en toute sécurité et circonscrire l'incendie.



Incendie d'un bâtiment industriel - Novembre 2017 - Chasseneuil-du-Poitou

- ✓ Le 18 décembre, à 13h17, un important dispositif de sapeurs-pompiers est engagé sur la D725, au niveau de la commune de Mirebeau, pour un accident de la circulation impliquant un poids-lourd citerne. Celui-ci s'est renversé sur la chaussée, le conducteur est coincé dans le véhicule et 6 000L de fioul domestique menacent de se déverser. Il faudra faire appel à un engin de levage pour remettre le véhicule sur ses roues, dégager le conducteur puis procéder au dépotage. L'opération prendra fin peu après 18h00.

Les interventions les plus significatives, conduisent à la rédaction d'un rapport "Synergi" (Système numérique d'échange, de remontée et de gestion des informations) au Centre Opérationnel de Zone (COZ) Sud-Ouest de la sécurité civile.

DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL SINUS

L'outil SINUS (Système d'Information Numérisé Standardisé), dispositif de suivi des victimes en situation de crise majeure, a été mis en œuvre sur le département en 2017 par la préfecture de la Vienne. Il s'agit d'un outil interservices (préfecture, SDIS, gendarmerie, police nationale, SAMU) de dénombrement et de catégorisation mis en œuvre lors du déclenchement d'un plan "NOVI" (Nombreuses Victimes). Les sapeurs-pompiers de la Vienne ont été formés à ce dispositif, qui permet entre autres de faire remonter de manière sécurisée les données concernant les victimes et de partager ces informations issues du terrain en temps réel avec les différents acteurs des secours. Le SDIS de la Vienne est un département pilote dans ce domaine, en région Nouvelle-Aquitaine.

Par ailleurs, le SDIS de la Vienne organise régulièrement des exercices de mise en situation réelle destinés à améliorer les procédures visant à porter secours à de nombreuses victimes (plan NOVI) et à former les personnels du corps départemental à la mise en œuvre de ces procédures spécifiques.



Exercice NoVi (Nombreuses Victimes) - Avril 2018 - Châtelleraut

UN OBJECTIF D'EXCELLENCE EN FORMATION

LE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DE FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE

Le Centre de Formation des Sapeurs-Pompiers de la Vienne (CFSPV), ouvert depuis juillet 2004, s'étend sur 4 ha sur la commune de Valdivienne.



Fort de plus de 10 années d'expérience, le CFSPV a su mettre ses capacités pédagogiques au service des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du SDIS de la Vienne, mais également des sapeurs-pompiers de France, ainsi qu'aux agents d'établissements publics ou privés.

Bilan 2017 de l'activité du centre de formation des sapeurs-pompiers de la Vienne

Plus de **12 000 journées stagiaires** organisées dont :

- ✓ 8 400 pour les agents du SDIS de la Vienne
- ✓ 800 pour les jeunes sapeurs-pompiers
- ✓ 530 au profit des sapeurs-pompiers d'autres SDIS
- ✓ 3 000 à destination du grand public (entreprises, collectivités, associations, particuliers)

1 300 personnes formées au PSC1, dont 119 élus de la Vienne dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des maires de la Vienne (ADM 86).

Environ **80 entreprises/administrations** ont fait appel au SDIS pour leurs formations professionnelles.

240 000 euros de recettes.

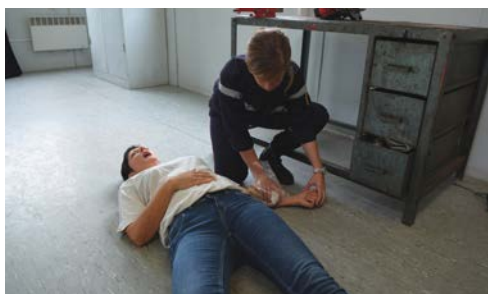
En 2018, une réflexion est engagée pour diversifier l'offre de formations payantes, au profit des entreprises privées et des organismes publics, en leur proposant de profiter des outils pédagogiques disponibles. Les premières formations de type "teambuilding", devraient ainsi être prochainement proposées.

En perpétuelle recherche de développement, le CFSPV est reconnu au niveau national comme centre de référence en matière de formation de formateurs dans le domaine des « interventions d'urgence sur véhicules ».

Reconnu pour la qualité de ses équipements et des formations qui y sont dispensées, le centre est, depuis le 15 décembre 2010, titulaire du certificat de qualification professionnelle des organismes de formation dans les domaines "formations spécifiques à des métiers", "environnement et sécurité" et "e-formation, formation à distance".



Les différents travaux d'agrandissement, réalisés depuis 2004, ont permis d'améliorer l'accueil des stagiaires et des formateurs. Le pôle pédagogique du CFSPV se compose d'un bâtiment comprenant 4 salles de formation d'une capacité de 12 à 16 stagiaires, et de 10 plateaux techniques destinés à réaliser des exercices de formation proches des conditions réelles :



✓ Un plateau technique "secours d'urgence aux personnes"



✓ Un centre d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant (ARI)



✓ Un plateau technique "gaz/électricité"



✓ Un plateau "sauvetage/déblaiement"



✓ Une maison à feu



✓ Un plateau technique "incendie/sauvetage"



✓ Un plateau "risques technologiques"



✓ Un plateau technique "secours routier"



✓ Un plateau "conduite hors chemin"

Et depuis le 16 mai 2018, un plateau technique dédié aux "interventions d'urgence sur véhicules" :



Inauguration du plateau technique IUV - Mai 2018 - CFSPV



Plateau Technique IUV - CFSPV

Avec le soutien financier du Conseil Départemental et de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), le SDIS de la Vienne a investi plus de 280 000 euros pour créer, au sein du centre de formation un plateau d'essais et de formations dédié aux interventions d'urgence sur véhicules. Premier plateau consacré à cette thématique en Europe, il permet de réaliser des ateliers pédagogiques innovants sur les équipements impactant les services de secours lors des interventions d'urgence sur véhicules et des mises en situations réalistes dans le domaine des accidents de circulation avec des véhicules de nouvelle génération.

Outre les formations délivrées au profit des sapeurs-pompiers du département, le centre de formation se caractérise par les formations spécifiques qui y sont régulièrement organisées sur le thème de l'intervention d'urgence sur véhicules. Le nouveau module consacré à cette thématique permet la formation d'instructeurs venus de toute l'Europe.

FORMATION EN E-LEARNING

La formation est absolument essentielle pour un sapeur-pompier. C'est pourquoi le SDIS de la Vienne souhaite qu'il puisse accéder en tout lieu et à tout instant à un ensemble de documents lui permettant de parfaire ses connaissances et de développer ses compétences en interventions. Le SDIS de la Vienne développe donc la dématérialisation de ses documents et supports de formation.

En partenariat avec les autres SDIS de Poitou-Charentes (Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne s'est doté en 2007 d'une plateforme d'enseignement à distance. Cette plateforme permet aux sapeurs-pompiers d'accéder à distance à des modules pédagogiques en ligne (cours, aux fiches pratiques, quiz).

Le développement de cet outil fut motivé par la réforme de la formation et la nécessité de proposer des alternatives de formation aux sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit de la première plateforme e-learning de France dédiée à la formation spécifique des sapeurs-pompiers. Par sa technicité et son originalité, le système de diffusion des ressources pédagogiques a obtenu en 2010 l'accessit prix de l'innovation ENSOSP (École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers) dans le domaine du management et/ou de la gestion fonctionnelle.

RÉALITÉ VIRTUELLE : LE LOGICIEL XVR

Après 10 ans de développement des modules de formation à distance, le SDIS de la Vienne a franchi une nouvelle étape en matière d'innovation pédagogique en se dotant, en 2017, d'un logiciel de simulation virtuelle.



Cette acquisition permet d'organiser des séquences de formation aussi bien au centre de formation que dans les locaux de la direction départementale ou des centres d'incendie et de secours qui sont aujourd'hui tous équipés d'un système de vidéo-projection.

Des scénarii sont créés en interne par des personnels du SDIS de la Vienne afin de répondre au plus près à la réalité du terrain.



Chaque exercice réalisé nécessite la présence :

- ✓ D'un opérateur : son rôle est de suivre le déroulement du scénario et de prendre en compte les idées de manœuvres et actions décidées par le commandant des opérations de secours. Il participe également à la phase « création » du scénario.
- ✓ D'un formateur : de niveau opérationnel équivalent au stagiaire, il l'accompagnera dans la prise des décisions et animera le débriefing.

Il s'agit à la fois d'un outil de diagnostic, d'acquisition de compétences et de maintien et perfectionnement des acquis. Cet outil permet aussi la création de vidéos pédagogiques pouvant être intégrées dans les Guides Opérationnels Départementaux de Référence (GODR).

GODR : des documents opérationnels interactifs



Plateforme de consultation des GODR du SDIS 86 : <http://godr.sdis86.net>

L'ensemble des guides opérationnels départementaux de référence (interventions d'urgence sur véhicules, secours d'urgence aux personnes, secours en milieu aquatique et hyperbare, feux d'espaces naturels, sauvetage déblaiement, interventions relatives aux risques radiologiques, unité de décontamination) est mis en ligne sur une plateforme documentaire accessible aux sapeurs-pompiers du corps départemental. Ils ont vocation à recueillir les connaissances théoriques, pratiques et techniques nécessaires aux sapeurs-pompiers intervenant sur chacune de ces opérations et sont agrémentés de nombreuses vidéos qui rendent les documents plus dynamiques.

La note de Doctrine opérationnelle de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC), en date du 1^{er} juin 2016, a fixé les modalités d'interventions d'urgence sur véhicules, citant comme référence nationale le GODR IUV élaboré par le SDIS de la Vienne.

Un site Internet interactif consacré à la thématique "IUV" a par ailleurs été créé par l'établissement, soucieux de rendre accessible au plus grand nombre ses connaissances et son savoir-faire en la matière. Le guide opérationnel départemental de référence « interventions d'urgence sur véhicules », qui présente la réponse opérationnelle à apporter par les sapeurs-pompiers lors d'accidents de la route et de feux de véhicules, y est disponible gratuitement en français, anglais, espagnol et suédois. Déjà consulté près de 22 500 fois en 2017, dans 80 pays différents, il sera prochainement traduit dans 7 autres langues. Le GODR IUV du SDIS de la Vienne s'est, en outre, vu récompensé en 2015 par la distinction "Best practice procedure" lors de la conférence du comité technique international du feu de Zagreb (Croatie).

JTIUV 2018 : UNE RECONNAISSANCE INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES IUV

Devant les évolutions importantes de la filière “véhicules” (nouvelles énergies, nouvelles technologies, etc.), l’Intervention d’Urgence sur Véhicules (IUV) est aujourd’hui, et encore plus demain, un véritable enjeu pour les services de secours. Dans le cadre des interventions pour accident de circulation ou pour feu de véhicule, les sapeurs-pompiers doivent adapter leurs techniques et leurs matériels.

Conscient de ces enjeux, le SDIS de la Vienne a initié, dès 2005, une démarche volontariste dans le domaine des interventions d’urgence sur véhicules en partenariat avec les constructeurs automobiles et les fabricants de matériels de secours routiers (Renault, Toyota, Volvo Trucks, WeberRescue System, Bolloré). Dans ce cadre partenarial, un protocole d’intervention a été élaboré en vue de développer l’ensemble des procédures et d’identifier les risques engendrés lors d’interventions sur des véhicules dotés de nouvelles énergies (électriques, hybrides, gaz) et de nouvelles technologies (airbags, renforts, vitrages). Ce protocole d’intervention, validé par une note de doctrine opérationnelle de la DGSCGC, est considéré comme le guide de bonnes pratiques à retenir pour les 250 000 sapeurs-pompiers de France, mais aussi au-delà de nos frontières.

Parallèlement à cette démarche, le SDIS de la Vienne a lancé en 2014 (en partenariat avec le SDIS de Loire-Atlantique, la FNSPF, la DGSCGC, l’ENSOSP et le comité technique international du feu), les premières « journées techniques » dédiées à cette thématique. Lors de l’édition 2016, près de 450 personnes, provenant de 58 départements français et de 14 pays différents étaient présentes au centre de formation de Valdivienne. Cet évènement de portée internationale a été reconduit en 2018, accueillant 620 participants, issus de 70 SDIS et de 17 pays différents.



Photo de groupe réalisée à l’occasion des 3^e journées techniques IUV 2018

Au programme de ces 3 journées :

- ✓ Des conférences et tables rondes animées par des spécialistes internationaux venus présenter leur travail, leurs pratiques et réaliser un état des lieux des évolutions attendues dans le domaine de l'IUV ;
- ✓ Des ateliers et des démonstrations, encadrés par des formateurs européens, donnant l'occasion de découvrir en pratique le protocole d'interventions d'urgence sur véhicules ;
- ✓ Des stands destinés à présenter les matériels de désincarcération, les outils nécessaires au bon déroulement des opérations de secours routiers et les nouveautés en termes d'équipements.



Le SDIS de la Vienne, qui ne cesse d'investir dans le domaine des interventions d'urgence sur véhicules, est devenu une référence reconnue au niveau international dans ce domaine.



Rétrospective des Journées techniques 2018



chapitre 4

**Un service
de proximité,
moderne
et innovant**

INCARNER LA PROXIMITÉ

Le SDIS de la Vienne est reconnu par la population pour son action opérationnelle. Néanmoins, l'établissement continue à œuvrer pour davantage de proximité avec les habitants de la Vienne, en agissant en termes de conseil et de sensibilisation de la population aux règles élémentaires de prévention.

Pour ce faire, le SDIS participe régulièrement à divers forums et journées thématiques, notamment auprès des scolaires. Outre l'objectif de valoriser ses actions en vue de potentiels nouveaux recrutements de sapeurs-pompiers volontaires, le SDIS s'affirme ainsi comme un acteur incontournable dans la prévention des risques et la formation de la population aux gestes de premiers secours.



Présentation de l'activité et des missions des sapeurs-pompiers
Juin 2018 - collège Camille Guérin de Vouneuil-sur-Vienne

ACTIONS DE FORMATION AU SECOURISME AU PROFIT DE LA POPULATION

Suite aux terribles attentats de 2015 et dans un contexte de menace terroriste accrue, de nombreux Français redoutent de se retrouver impuissants pour venir en aide aux victimes d'un nouvel événement dramatique. Une forte demande de la population se fait depuis ressentir pour se former aux gestes qui sauvent.



Congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne - 9 juin 2018 - Poitiers

En plus des actions et procédures mises en place quotidiennement par le SDIS de la Vienne pour faire face à un scénario “nombreuses victimes”, il a été décidé, en partenariat avec la préfecture de la Vienne et le soutien des associations agréées de sécurité civile, de mettre en place des sessions d’initiation d’une durée de 2 heures à la pratique des gestes qui sauvent.

Les personnes inscrites à ces sessions se voient proposer 4 ateliers d’environ 15 minutes, abordant les sujets suivants :

- ✓ L’alerte des secours
- ✓ Les gestes de secours lors d’une hémorragie
- ✓ La réanimation et l’utilisation du défibrillateur
- ✓ La mise en PLS (position latérale de sécurité)

Il s’agit d’une formation non diplômante, pour laquelle aucun âge minimum n’est requis puisque les ateliers sont adaptés aux plus jeunes, et ce, dans le but de sensibiliser le plus grand nombre. En 2016, une campagne exceptionnelle d’incitation à venir se former en famille dans les centres de secours du département a été réalisée, permettant d’initier plus de 1 000 personnes aux gestes qui sauvent.



Cette initiation peut par la suite être complétée par une formation “Prévention Secours Civique Niveau 1” (PSC1), dispensée par les sapeurs-pompiers de la Vienne ou les organismes de formation agréés.

Dans le cadre d'un partenariat conclu en janvier 2017 entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours et l'Association des Maires de la Vienne, des sessions de formation dite "PSC1" ont été proposées aux élus du département de la Vienne tout au long de l'année 2017, pour leur permettre d'apprendre les gestes de premier secours et d'être en capacité de réagir face à des situations de la vie quotidienne.

Au total, 119 élus ont participé aux 23 sessions de formation qui ont été dispensées dans 18 centres d'incendie et de secours sur tout le département, ainsi qu'au centre de formation des sapeurs-pompiers de Valdivienne.

Nombre de personnes formées en 2017 :

- ✓ 52 aux gestes qui sauvent
- ✓ 1 400 pour les PSC1

ACCOMPAGNER LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DU MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

Le Département de la Vienne a pour aspiration de développer une politique volontaire afin d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et notamment celles désireuses de résider aussi longtemps que possible à leur domicile.

Parmi les objectifs affichés des Etats généraux de la ruralité initiés par le département, figure ainsi celui de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées et d'adapter la réponse opérationnelle du SDIS à l'isolement et au vieillissement de la population.



La problématique du vieillissement de la population est un questionnement commun des conseils départementaux et des services d'incendie et de secours. Le SDIS est en effet quotidiennement sollicité dans le cadre de demande de secours pour des personnes ne répondant pas aux appels. Cette situation résulte le plus souvent d'un maintien à domicile de personnes isolées, sans l'accompagnement adéquat d'une structure d'assistance.

Le SDIS de la Vienne souhaite ainsi apporter son soutien à la politique départementale en faveur de l'amélioration de la qualité de vie à domicile des personnes âgées.

Cette volonté pourrait conduire à une coopération entre le Conseil départemental et le SDIS de la Vienne.

CÉLÉBRER LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS ET PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ DES SAPEURS-POMPIERS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC



Afin de renforcer le lien de proximité avec la population, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne s'efforce de participer, avec le soutien des associations de sapeurs-pompiers, aux manifestations locales, notamment dans le but de promouvoir le volontariat. En début d'année 2018, les sapeurs-pompiers de la Vienne ont par exemple été sollicités pour participer au lancement de la nouvelle attraction du Futuroscope, "Sébastien Loeb Racing Xperience".



Le SDIS associe également, autant que possible, le grand public à la célébration des événements marquants de la vie de l'établissement : cérémonies de Sainte-Barbe, Journée nationale des sapeurs-pompiers, défis sportifs, etc. La participation systématique des élus locaux à ces manifestations est particulièrement appréciée et concourt à valoriser l'action du SDIS et l'activité de sapeurs-pompiers.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAL :



14 juin 2015 - Couhé



13 juin 2016 - Saint-Gervais



24 juin 2017 - Pleumartin



9 juin 2018 - Poitiers



Cross des sapeurs-pompiers - 7 janvier 2017 - Loudun,



Cérémonie départementale de Sainte-Barbe - 1^{er} décembre 2017 - Châtelleraut,



Hommage aux sapeurs-pompier décédés en service commandé - 12 janvier 2018 - Poitiers



Cérémonie des Vœux du SDIS et mise à l'honneur des sapeurs-pompier médaillés pour 40 ans de service, 19 janvier 2018

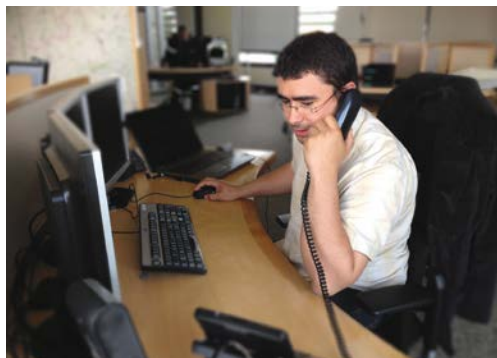
DES PROJETS INNOVANTS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne, tourné vers l'avenir, s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche d'innovation visant à mettre les nouvelles technologies au service de l'amélioration de la qualité du service d'urgence à la population.

Pour renforcer l'efficacité de ses actions opérationnelles, de nouveaux outils novateurs ont ainsi été développés, en partenariat avec des entreprises spécialisées dans les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), dont la grande majorité sont des sociétés basées en Poitou-Charentes. Les partenariats engagés dans ce domaine par le SDIS de la Vienne aboutissent à des dispositifs performants permettant une plus grande réactivité des équipes de secours, des prises de décision plus pertinentes en fonction des risques identifiés et une plus grande fluidité d'action.

L'innovation est au cœur du fonctionnement de l'établissement avec de nombreuses actions reconnues au niveau national. Qualifié, en 2014, comme premier "e-sdis" de France par Madame Fleur PELLERIN, Ministre déléguée chargée de l'innovation et de l'économie numérique, le SDIS de la Vienne a su développer des outils au profit d'un secours plus efficace et plus proche des citoyens.

UN CTA/CODIS À LA POINTE DE LA TECHNOLOGIE

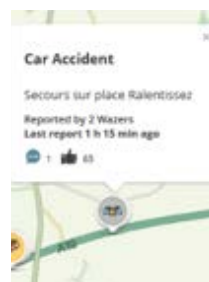
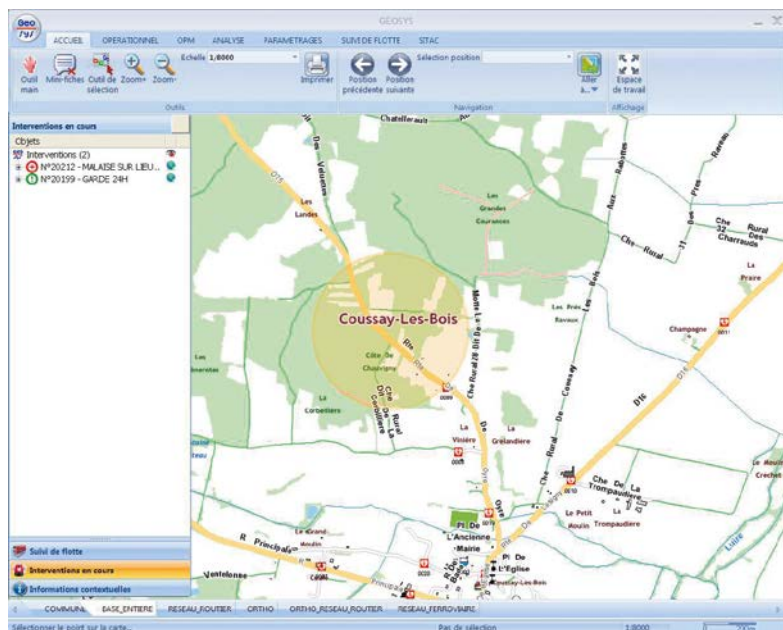


Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne s'attache à développer des projets numériques en adéquation avec son temps et avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication disponibles. Cette politique est particulièrement visible dans le cadre du développement et de l'utilisation du CTA/CODIS, lequel utilise un système de gestion opérationnelle connecté, au profit du citoyen.

Le SDIS de la Vienne dispose, depuis juillet 2015, d'un CTA/CODIS aux fonctionnalités innovantes pour localiser les demandeurs de secours : la plateforme de localisation des appels d'urgence (PFLAU).

Lorsqu'un usager appelle le numéro d'urgence 18 ou 112 depuis une ligne fixe, le système d'information du CTA interroge en direct la PFLAU et obtient sans délai l'adresse de la ligne. Grâce à la PFLAU, les données concernant les adresses obtenues en provenance des téléphones fixes sont beaucoup plus complètes. Les numéros en liste rouge, les "box", ainsi que tous les dispositifs techniques particuliers, comme les numéros d'entreprises, sont identifiés.

Lorsqu'un usager appelle le numéro d'urgence 18 ou 112 depuis un téléphone mobile, le système d'information du CTA reçoit automatiquement la localisation approximative de l'appelant. Celle-ci prend la forme d'un cercle plus ou moins grand (de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres selon les zones) autour du relais téléphonique utilisé par le demandeur, et s'affiche sur la cartographie du CTA. La "zone d'appel" ainsi obtenue reste étendue mais elle permet néanmoins de confirmer le secteur géographique déclaré par le requérant.



À ce jour, le SDIS de la Vienne est le seul SDIS de France à utiliser opérationnellement la PFLAU. De par son expertise développée en interne, l'établissement est chargé de la déclinaison de la PFLAU au sein des autres SDIS.

En marge du développement de la PFLAU, le SDIS de la Vienne s'est également doté d'une solution de localisation des appels émis à partir de smartphones : l'opérateur du CTA peut désormais proposer à l'appelant qui ne connaît pas sa localisation de lui transmettre un SMS contenant un lien Internet ; en cliquant sur le lien reçu, l'appelant partage en quelques secondes les données de géolocalisation de son mobile avec l'opérateur qu'il a en ligne. Le CTA est alors en capacité de localiser précisément sa position.

Les travaux menés par le SDIS de la Vienne ces dernières années ont permis à son centre de traitement de l'alerte d'être le premier à se doter de fonctionnalités innovantes et fonctionnelles permettant de localiser le plus précisément possible les demandeurs de secours. Fort de ses connaissances et compétences en matière de technologie et d'innovation, le SDIS de la Vienne est régulièrement sollicité pour participer à des groupes de travail chargés du développement des salles opérationnelles. L'expérience ainsi développée participe au rayonnement de l'établissement et du département de la Vienne sur le territoire national.

LES SAPEURS-POMPIERS DE LA VIENNE, CHOISIS PAR WAZE POUR UNE EXPÉRIMENTATION DESTINÉE À AMÉLIORER L'INTERVENTION DES SECOURS

L'association du numéro d'urgence européen 112 (EENA) a engagé un partenariat avec Waze, l'application informatique de navigation disposant de la plus grande communauté d'utilisateurs à travers le monde, visant à expérimenter la mise à disposition d'informations collectées sur le terrain par des usagers de la route au profit des services d'urgence.



Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches du Rhône (SDIS 13) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne sont les deux seuls établissements de France retenus pour participer à cette expérimentation, aux côtés de leurs homologues de Lombardie en Italie et de la Basse-Autriche.

L'OBJECTIF EST D'AMÉLIORER LES OPÉRATIONS DE SECOURS EN UTILISANT LES DONNÉES DE WAZE À DIFFÉRENTS NIVEAUX

1. LA NOTIFICATION DES ACCIDENTS :

Les conducteurs signalent les incidents rencontrés sur leur trajet via l'application Waze (accident, localisation exacte, commentaires) ; cela ne remplace pas l'appel d'urgence au 18 ou 112, mais ces informations peuvent être utilisées en temps réel par les sapeurs-pompiers.

L'opérateur du centre d'appels 18-112, lorsqu'il reçoit le signalement d'un accident de la circulation, peut consulter la carte en ligne de Waze afin de vérifier qu'une notification est présente et peut alors affiner la localisation de l'accident.



2. L'INFORMATION DES AUTOMOBILISTES :

Les sapeurs-pompiers peuvent informer en direct les automobilistes de la situation et leur transmettre des consignes de comportement, par exemple : "Opération de secours. Laissez libre les accès aux secours". Cette information apparaît sur l'interface de l'application des utilisateurs de Waze à l'approche de l'accident. Les conducteurs peuvent alors interagir (à l'arrêt uniquement) pour transmettre des informations complémentaires ou des photographies. Lorsque les secours quittent les lieux de l'accident, si l'incident est clos, l'opérateur 18-112 supprime la notification. Sans cela, l'évènement disparaît dans les heures suivantes.

En août 2017, lors d'un départ de feu de broussailles sur le terre-plein central de l'autoroute A10, l'opérateur a pu signaler cet incident, appelant les automobilistes à ralentir. Cette communication a permis de diminuer le nombre d'appels au 18-112, les conducteurs ayant l'information des sapeurs-pompiers que les secours étaient déjà engagés.

3. LA PLANIFICATION DES ITINÉRAIRES :

En parallèle, le SDIS de la Vienne a souhaité associer son fournisseur de logiciels opérationnels, SYSTEL SA, à ce partenariat, de manière à ce que l'ensemble des fonctionnalités de Waze soit intégré directement dans le système de gestion opérationnelle des opérateurs. Le but est ainsi de ne pas imposer aux opérateurs du CTA un second outil, d'automatiser au maximum les tâches et d'importer les informations contextuelles sur la cartographie opérationnelle déjà en place.



UN SERVICE DE SANTÉ ET DE SECOURS MÉDICAL MODERNE ET EFFICACE

Le SSM accroît également son efficacité, notamment par la mise en place dans tous les VSAV (véhicule de secours et d'assistance aux victimes) d'un nouvel équipement : le défibrillateur multi-paramètres.



Présentation à Loudun du défibrillateur multi-paramètres à l'occasion d'une session "Hors les murs" du Conseil Départemental - Mars 2018

À la fois plus moderne et plus performant, ce nouvel équipement combine les fonctions de défibrillation et de monitoring, indispensables aux secouristes, en un seul et même appareil.

Dans une situation d'urgence, chaque seconde compte. C'est pourquoi le SDIS de la Vienne a fait le choix d'investir dans un outil connecté simple d'utilisation, rapide et offrant une plus grande réactivité. Tactile, il peut être utilisé même sans avoir besoin de retirer les gants.

Capable de mesurer à la fois la température du patient, la pression artérielle, la fréquence respiratoire, la saturation en oxygène, et de réaliser un ECG, les données recueillies par l'appareil sur le lieu de l'intervention sont immédiatement transmises au médecin régulateur. L'appareil est en effet doté de solutions de transmission de données ultra performantes, qui peuvent, selon la localisation, utiliser le réseau wifi ou le réseau 3G. Cette transmission directe des données garantit une prise en charge optimale du patient puisque les secouristes peuvent mettre en œuvre en temps réel les instructions du médecin régulateur, permettant ainsi de gagner de précieuses minutes. Il fournit également des informations quant à la qualité du massage cardiaque réalisé (fréquence et profondeur des compressions), s'adaptant au patient (adulte, enfant, patient obèse) et peut ainsi guider l'action des secouristes grâce à un code couleur clair (vert, orange ou rouge). L'appareil dispose, en outre, d'un système pour remplir automatiquement le dossier informatisé du patient et ainsi, gagner du temps pour la retranscription.

Parallèlement, le SSSM met en œuvre les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU).

Les protocoles infirmiers de soins d'urgence sont définis comme suit par le Code de la santé publique : « En l'absence d'un médecin, l'infirmier est habilité, après avoir reconnu une situation comme relevant de l'urgence ou de la détresse psychologique, à mettre en œuvre des protocoles de soins d'urgence, préalablement écrits, datés et signés par le médecin responsable. Dans ce cas, l'infirmier accomplit les actes conservatoires nécessaires jusqu'à l'intervention d'un médecin. Ces actes doivent obligatoirement faire l'objet de sa part d'un compte rendu écrit, daté, signé, remis au médecin et annexé au dossier du patient. »

Un infirmier sapeur-pompier (ISP) peut en effet, lorsqu'il intervient dans le cadre d'un soutien sanitaire ou d'une opération de secours aux personnes, en dehors de la présence du médecin et si la situation clinique de la victime le justifie, pratiquer les gestes de première urgence et actes décrits dans les protocoles infirmiers de soins d'urgence. Sans pour autant se substituer au médecin, l'infirmier constitue alors un relai indispensable visant à apporter des soins le plus rapidement possible dans l'attente d'une prise en charge médicale.

À ce jour, le SDIS de la Vienne dispose de 21 PISU permettant de mettre en œuvre des moyens thérapeutiques comme :

- ✓ la prise en compte de la douleur (paracétamol, morphine) ;
- ✓ l'injection d'adrénaline dans le cadre d'un arrêt cardio-respiratoire ou d'un choc anaphylactique ;
- ✓ la mise en place d'un aérosol dans la crise d'asthme ;
- ✓ la prise en charge d'un accident vasculaire cérébral, d'une hypoglycémie, d'une douleur thoracique, d'un accouchement, de convulsions, etc.

En 2017, près de 650 PISU ont été mis en œuvre par les infirmiers sapeurs-pompiers répartis sur l'ensemble du territoire de la Vienne.

UNE COMMUNICATION DÉCALÉE, RECONNUE AU NIVEAU NATIONAL

Le service communication du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne participe à de nombreuses missions transversales. Du développement de site web jusqu'à la mise en forme des guides départementaux opérationnels de référence (GODR), il est également impliqué dans l'ensemble des événements et manifestations organisés par l'établissement.

La communication du SDIS de la Vienne est d'abord interne : grâce à des newsletters régulières (21 newsletters en 2017), le service communication informe les agents du SDIS, mais aussi l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires, de l'actualité du service. C'est à la fois le moyen de revenir sur les événements marquants de la vie de l'établissement, de faire passer des informations importantes, mais également de fédérer les personnels autour de projets communs.



À l'extérieur de l'établissement, la communication du SDIS de la Vienne est reconnue pour son caractère "décalé" et résolument moderne. Fréquemment relayée au niveau national, elle peut se targuer de ne pas passer inaperçue et d'être même souvent citée en exemple : le service communication du SDIS de la Vienne a d'ailleurs été convié à présenter une conférence sur sa stratégie de communication à l'occasion du congrès national des sapeurs-pompiers de France à Ajaccio, en octobre 2017.

Souvent appuyée sur des événements de grande portée (Noël, jour de l'an, Saint-Valentin, ou encore lancement du nouvel opus de la saga Star Wars), la communication du SDIS de la Vienne poursuit toujours 2 finalités : encourager le volontariat en faisant connaître le SDIS et ses missions et diffuser des messages de prévention, notamment pour sensibiliser le grand public aux incidents domestiques.





La communication est aussi affaire de réseau. C'est pourquoi, avec plus de 110 personnes, le service communication du SDIS de la Vienne a mis en place en 2017, le plus important Rescom (rencontre annuelle des responsables de communication des SDIS de France) jamais organisé en France.



UN SERVICE PUBLIC ACTIF SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, NOTAMMENT EN TEMPS DE CRISE



Avec plus de 9 500 abonnés sur Facebook et près de 5 500 sur Twitter, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne est non seulement très présent sur les principaux réseaux sociaux mais également particulièrement actif. Cela se révèle particulièrement utile et nécessaire en temps de crise, où la communication constitue alors un enjeu important.

Lors de l'activation du CODIS, un officier désigné veille les réseaux sociaux et assure l'interaction avec le citoyen et les journalistes, en lien avec le commandant des opérations de secours. Une intervention à caractère chimique, en 2016, a d'ailleurs marqué l'utilisation des réseaux sociaux comme vecteur de communication pour prévenir la population et la presse, indiquer les différentes actions à mener par les secours et diffuser les consignes de sécurité.

En cas de situation de crise, l'information s'avère en effet essentielle à la réussite des actions menées par les pouvoirs publics. À ce titre, la préfecture de la Vienne et le Service Départemental d'Incendie et de Secours ont depuis plusieurs années développé leur communication sur les réseaux sociaux, dans le but de relayer les informations institutionnelles auprès de la population et de transmettre des consignes de prévention et de conduite à tenir.

Le 25 janvier 2016, le SDIS de la Vienne a signé avec l'association Volontaires internationaux en soutien opérationnel virtuel (VISOV) une convention intitulée « Les médias sociaux en gestion d'urgence » (#MSGU).



VISOV est une association qui, depuis 2013, collabore avec le Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises, rattaché au ministère de l'Intérieur (COGIC), et apporte son assistance lors d'événements d'urgence (comme lors de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge, des phénomènes d'intempéries dans le Sud de la France, ou encore lors des attentats de Paris en 2015).

Aujourd'hui, grâce aux médias sociaux, lors d'un accident d'origine naturelle ou technologique, ou de tout incident engageant les forces de sécurité, chaque citoyen est en mesure de créer, de relayer et d'amplifier les informations qui circulent sur les différents réseaux sociaux.

Dès lors qu'un événement est détecté par un membre de l'association VISOV, une équipe de soutien opérationnel virtuel peut être mobilisée et proposer son appui au gestionnaire de crise pour faire remonter les informations pertinentes issues des médias sociaux (par le biais d'une plateforme en ligne dont l'accès est restreint aux volontaires de VISOV et aux gestionnaires de crise concernés), ils peuvent également assurer, à l'aide de leurs propres comptes sur les médias sociaux, la diffusion d'informations, notamment concernant les comportements de prudence, les consignes de mise en sécurité ou encore relayer, à l'aide de ces mêmes comptes, les appels à la solidarité auprès du grand public.

Il s'agit tout autant d'un mécanisme de veille que d'un instrument de réactivité face aux fausses informations diffusées sur le web. L'expertise nécessaire pour être en mesure d'extraire du flot d'informations transmis sur ces réseaux, des informations opérationnelles pertinentes, impose de s'appuyer sur des compétences reconnues au niveau national.

En signant cette convention avec l'association VISOV, la préfecture de la Vienne et le SDIS deviennent la première préfecture et le premier SDIS de la zone de défense Sud-Ouest à intégrer cette démarche autour des #MSGU, démontrant ainsi leur volonté commune de suivre les évolutions organisationnelles nécessaires dans le domaine de la sécurité et la protection civile.

Cette collaboration permet à l'État et aux sapeurs-pompiers de la Vienne de démultiplier leur surface de diffusion et de captation d'information, et d'être d'autant plus efficaces pour la gestion des crises.

**Quelques
visages du SDIS
de la Vienne**



STÉPHANIE NIVAU

Agent administratif territorial et sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires

À 17 ans, Stéphanie NIVAU s'engage en tant que sapeur-pompier volontaire et est affectée au centre d'incendie et de secours de Latillé. Elle s'intègre sans difficulté au sein d'un effectif presque exclusivement masculin et accède rapidement à des responsabilités d'encadrement. Elle confirme alors le fait que les femmes sapeurs-pompiers ont des qualités complémentaires à celles des hommes et une approche différente des situations d'urgence, souvent bénéfique, notamment dans la prise en charge des victimes.

En tant que femme sapeur-pompier, Stéphanie NIVAU peut aujourd'hui témoigner des efforts consentis par le SDIS de la Vienne pour favoriser la féminisation des effectifs du corps départemental, notamment grâce aux travaux engagés dans les centres d'incendie et de secours en vue d'améliorer les conditions d'accueil des femmes (aménagement de douches et vestiaires séparés, etc.).

En 2011, alors âgée de 21 ans et titulaire d'une formation dans le domaine social et de l'animation, Stéphanie NIVAU souhaite développer ses compétences au sein du corps départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne. Suite à la parution d'un avis de vacance, elle est recrutée pour un poste d'opérateur/trice au centre de traitement de l'alerte (CTA/CODIS) et débute sa formation, qu'elle complète par la suite avec des enseignements relatifs aux appels anglophones, ou encore à la gestion des appels suicidaires.

Consciencieuse et à l'écoute, Stéphanie NIVAU exerce ses fonctions d'opératrice pendant 7 ans, durant lesquels elle répond aux appels d'urgence avec à propos et sang-froid. Sans jamais laisser ses émotions prendre le pas sur son professionnalisme, elle est par exemple capable, suite à l'appel d'un jeune homme témoin d'un arrêt cardiaque, de lui expliquer avec précision les gestes qui vont permettre de maintenir la victime en vie, rassurant et encourageant le jeune homme pendant une vingtaine de minutes avant l'arrivée des secours. Ce type d'expérience lui a permis de se découvrir des qualités qu'elle ignorait et de retirer l'immense satisfaction d'avoir été utile. Elle constate néanmoins avec déconvenue le manque important de formation de la population aux gestes de premiers secours et aux règles élémentaires de prévention.

Désireuse de diversifier encore ses connaissances et souhaitant un contact plus direct avec autrui, le SDIS de la Vienne lui propose en 2018 un poste d'agent administratif en charge de l'accueil de l'établissement, avec mise à disposition, sur une partie de son temps de travail, pour des missions au profit des associations de sapeurs-pompiers : auprès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne, elle assure notamment le suivi des dossiers relatifs à l'œuvre des pupilles, et auprès de l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers de la Vienne, elle intervient notamment en conseil et accompagnement des familles. Ses nouvelles fonctions lui permettent désormais d'enrichir son parcours de nouvelles compétences, de conduire des projets associatifs et de gérer des dossiers à caractère social.

SERGEANT-CHEF XAVIER JOLY

Sapeur-pompier professionnel
du corps départemental de la Vienne

Xavier JOLY s'engage comme sapeur-pompier volontaire dès l'âge de 16 ans et est affecté au centre de secours de Naintré (qui depuis 2013 a été rattaché au CSP de Châtelleraut). En 1989, il rejoint la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, au sein de laquelle il exercera pendant 16 ans. En 2004, suite à sa réussite au concours de sapeurs-pompiers professionnels, il est affecté au centre d'incendie et de secours de Provins, en Seine-et-Marne, qu'il quittera 3 ans plus tard pour rejoindre sa Vienne natale.



Depuis 2007, le Sergent-chef Xavier JOLY est affecté au centre de secours principal de Châtelleraut. Chef d'agrès de véhicules comportant une équipe, il assure les missions de secours avec professionnalisme et prend plaisir à élargir ses horizons au contact des sapeurs-pompiers volontaires issus de professions et de milieux divers.

Titulaire des qualifications de chef d'équipe d'intervention face aux risques chimiques et aux risques radiologiques, il démontre dans ces deux spécialités une implication certaine. Son investissement se retrouve également dans d'autres domaines, notamment au sein de la filière incendie dans laquelle il s'est positionné très rapidement et intervient aujourd'hui en qualité d'instructeur.

Sa volonté de transmettre son savoir l'a tout naturellement conduit à encadrer, depuis 2010, la section des jeunes sapeurs-pompiers de Châtelleraut (30 jeunes âgés de 13 à 16 ans). En sa qualité de formateur, il insufflé aux nouvelles générations des valeurs de cohésion et de dépassement de soi, chères à l'établissement.

Le Sergent-chef JOLY met également ses qualités humaines et son dynamisme au profit des défis sportifs organisés au sein du corps départemental (cross, challenges inter-centres, etc.). Membre du bureau de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de la Vienne et de la section cycliste, il s'investit également dans le milieu associatif et contribue à développer l'esprit d'équipe au sein de l'établissement. Riche de l'expérience acquise au cours de ses précédentes affectations, le Sergent-chef JOLY dispose de connaissances certaines et d'une expérience qui lui permet de juger de la pertinence des moyens mis en œuvre par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne. Le plan d'équipement suivi depuis plusieurs années permet en effet aux sapeurs-pompiers de la Vienne de disposer de matériels performants et adaptés, particulièrement pour ce qui concerne les véhicules et leurs équipements.

Si le SDIS de la Vienne fait face à une activité opérationnelle moins importante que celle d'autres départements, il n'en est pour autant pas moins novateur dans un certain nombre de domaines, notamment en matière d'utilisation des nouvelles technologies.



LIEUTENANT DAVE VILLÉGER

Cadre de la fonction publique territoriale et officier de sapeurs-pompiers volontaires

L'"engagement" est incontestablement ce qui caractérise le Lieutenant Dave VILLÉGER. Responsable des réseaux à Eaux de Vienne – une des premières collectivités de la Vienne à avoir fait bénéficier ses agents sapeurs-pompiers volontaires d'une convention de disponibilité – Dave VILLÉGER est pleinement investi dans sa carrière professionnelle et dans le management de ses équipes. Marié et père de trois enfants, il est tout aussi impliqué lorsqu'il revêt son uniforme de sapeur-pompier volontaire.

Son engagement, qu'il considère comme une véritable vocation, a débuté très tôt : Ancien Jeune Sapeur-Pompier (JSP), il s'est engagé comme sapeur-pompier volontaire dès l'âge de 16 ans, avant de rejoindre la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pendant 5 ans.

Depuis 2004, il exerce en tant qu'adjoint au chef du centre de secours de Gençay où le binôme qu'il constitue avec le chef de centre Jean-Pierre FRADET, complémentaire et complice, permet de faire évoluer le centre qui compte aujourd'hui 50 sapeurs-pompiers volontaires.

Depuis 2015, le Lieutenant VILLÉGER exerce également en tant que chef du centre de secours d'Usson-du-Poitou. Cette seconde affectation lui permet d'assurer le commandement d'une unité opérationnelle. Désireux d'accroître ses responsabilités, le Lieutenant VILLÉGER s'est particulièrement impliqué dans l'animation et le fonctionnement de la commission "protocole" du SDIS de la Vienne. Pierre angulaire de la préparation de la section des défilants (créée en 2012, elle compte actuellement 25 membres), il a su fédérer des hommes et des femmes pour rejoindre cette section, dont les prestations, remarquées par les élus et les autorités militaires, sont le reflet des valeurs et de l'état d'esprit que le service souhaite transmettre à tous ses sapeurs-pompiers.

Le Lieutenant VILLÉGER est fier d'avoir pu constituer une garde au drapeau 100 % féminine, qui s'est illustrée place Beauvau à Paris le 15 juin 2018 dans le cadre des manifestations organisées pour la Journée nationale des sapeurs-pompiers.

Attaché aux valeurs fédératrices qui fondent l'engagement de sapeur-pompier, le Lieutenant VILLÉGER salue les mesures mises en œuvre par l'établissement pour promouvoir le volontariat. Il a d'ailleurs fait partie du groupe de travail destiné à faire reconnaître le volontariat au sein du SDIS de la Vienne.

Dave VILLÉGER trouve son équilibre entre une carrière professionnelle épanouissante, un engagement de sapeur-pompier qu'il exerce avec passion et une vie familiale préservée, conscient du temps trop souvent pris sur sa vie personnelle et reconnaissant envers sa famille de partager son engagement.

STÉPHANE PÉRAUD

Chef du service "petits matériels et équipements de protection individuelle" du SDIS de la Vienne et sous-officier de sapeurs-pompiers volontaires

Lorsqu'il rejoint le SDIS de la Vienne en 2000, Stéphane PÉRAUD est d'abord chargé du contrôle des Équipements de Protection Individuelle (EPI) dans les centres d'incendie et de secours du département. En 2006, il devient chef du service « petits équipements et EPI », au sein du groupement technique. À la tête d'une équipe de trois personnes qu'il coordonne et sur laquelle il est fier de pouvoir s'appuyer, son rôle est de garantir la disponibilité et l'adéquation des matériels aux besoins opérationnels (gestion des stocks, dotation des agents en tenues d'intervention, équipements embarqués dans les véhicules, etc.). Il a personnellement mis en œuvre au sein du SDIS de la Vienne l'ensemble des protocoles de suivi et de maintenance des matériels et EPI et a largement contribué à la rédaction du règlement relatif aux équipements de protection individuelle et à l'habillement des personnels de l'établissement, approuvé par le conseil d'administration en 2014 et mis à jour en juillet 2018.



Titulaire d'un bac E "technologie", Stéphane PÉRAUD a poursuivi sa formation par des études de finances et comptabilité qui lui permettent aujourd'hui de disposer des compétences nécessaires pour gérer avec rigueur un budget global de près de 750 000 euros, en étant particulièrement attentif à l'efficacité de l'utilisation des deniers publics.

Parallèlement, Stéphane PÉRAUD est engagé comme sapeur-pompier volontaire depuis l'âge de 20 ans. Affecté au centre d'incendie et de secours de Chauvigny, au grade de caporal-chef, il met à profit son expérience de sapeur-pompier volontaire au service de ses fonctions au sein du groupement technique du SDIS de la Vienne.

Ses connaissances pluridisciplinaires l'ont amené à participer au choix technique des EPI qui équipent désormais 11 SDIS du Sud-Ouest de la France, au titre du "groupement d'achat centre-ouest atlantique". Dans le cadre d'une démarche initiée en 2002 par les quatre SDIS de l'ancienne région Poitou-Charentes, les compétences techniques apportées par le SDIS de la Vienne ont en effet permis de doter plus de 25 000 sapeurs-pompiers d'équipements adaptés et répondant à toutes les normes et réglementations en vigueur. Stéphane PÉRAUD a notamment été chargé de la rédaction des cahiers des charges des différents équipements.

Fruit de plus de 1 400 heures de travail et d'un riche partage d'expériences avec d'autres départements, le groupement de commandes est mis en œuvre depuis le 1er janvier 2018, pour une durée de 4 ans.

Le SDIS de la Vienne s'efforce continuellement de développer les mutualisations, notamment avec les SDIS voisins, dans un souci de recherche d'efficacité et d'économie. Stéphane PÉRAUD et son équipe sont dans ce domaine une aide précieuse à la définition des besoins.

Malgré les contraintes quotidiennes, Stéphane PÉRAUD anime son service avec opiniâtreté et permet ainsi aux sapeurs-pompiers de la Vienne de disposer de moyens nécessaires à l'exercice leurs missions.



DR CHRISTIAN PASQUIER

Médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires

Retraité de la médecine générale depuis avril 2018, le Docteur Christian PASQUIER exerce en tant que médecin de sapeurs-pompiers volontaires au sein du corps départemental de la Vienne depuis 1981. Affecté au centre d'incendie et de secours de Lusignan, il continue d'exercer son métier avec la même passion qu'à ses débuts.

Attiré par le "deux-tons" des pompiers depuis l'enfance, souscrire un engagement de sapeur-pompier volontaire était pour le Docteur PASQUIER une vocation naturelle. Il attache une importance toute particulière à l'esprit d'équipe, valeur qui anime les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leur devoir.

Par son engagement de sapeur-pompier volontaire, le Médecin-capitaine PASQUIER a pu associer, pendant près de 40 ans, une carrière à plein temps en tant que médecin généraliste exerçant en cabinet et une pratique de la médecine en situation d'urgence.

Ce volet passionnant de la médecine, qui consiste à porter secours aux victimes et prodiguer les premiers soins, le Docteur PASQUIER est fier d'avoir pu l'exercer au sein du corps départemental de la Vienne. Il en retire une expérience enrichissante, et quelques souvenirs singuliers d'interventions qui l'ont profondément marqué, notamment celle lors d'un carambolage survenu en novembre 2002 sur l'A10 à hauteur de Coulombiers, au cours duquel il a eu à intervenir auprès d'enfants gravement blessés.

Désormais, le Médecin-capitaine PASQUIER se consacre principalement au sein du SDIS de la Vienne à l'exercice de la médecine d'aptitude, c'est-à-dire qu'il assure, avec les autres médecins du corps départemental, la surveillance de l'aptitude médicale des sapeurs-pompiers, professionnels et volontaires, par la réalisation des visites médicales de recrutement, de maintien en activité (visite annuelle) ou de reprise d'activité. Désireux d'exercer cette activité qu'il affectionne tant, il poursuivra son engagement aussi longtemps qu'il lui sera possible au sein d'un service de santé et de secours médical efficace et doté de moyens innovants.

Trombinoscope

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 2015



Gilbert BEAUVNEAU



François BOCK



Isabelle BARREAU-ENON



Rose-Marie BERTAUD



Brigitte ABAUX



Marie-Jeanne BELLAMY
PRESIDENTE



Guillaume DE RUSSÉ



Benoît COQUELLET
2^{ème} VICE-PRESIDENT



Valérie DAUGÉ



Henri COLIN



Annie-Florence BOURAT



Dominique CLÉMENT



Jean-Olivier GEOFFROY



Jean-Louis LEDEUX



Alain FOUGÈRE



Karine LAFOND



Alain PICHON



Séverine SAINT-PÉ



Sybil PECRAUX



Lydie NOIRAUD

Conseillers
départementaux



Représentants
des communes



Représentants
des EPCI



Membres
du bureau



Trombinoscope

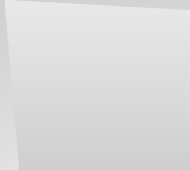
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 2015




Jean-Claude BOUTET



Édouard REVAUD
1^{er} VICE-PRESIDENT



Vacant



Jean-Pierre ABEJIN



Vacant




Jean-Marie ROUSSE




Dame TREMBLAIS




Michel BUGNET




Vacant



Abderrazak HALLOUMI



Olivier KIRCH



Joëlle FELTER




Philippe BRÖTTNER



Gilles MORISSEAU



Michel GINGREAU



Benoît PRINCAY



Marie-Renée DESROSES



Claudie FAUCHER



Pascale MOREAU



Pascale GUITTET



Jean-Daniel BUSSEAU
3^{em} VICE-PRESIDENT



Magali BARC



Veronique WUYTS-LEPAREUX



Isabelle SOULARD

Fiche pratique

**Devenir sapeur-pompier
volontaire**

VOLONTAIRE : UN ENGAGEMENT CITOYEN

Dans la Vienne, 87 % des sapeurs-pompiers sont volontaires. Ce sont des citoyens ordinaires qui, en parallèle de leur profession ou de leurs études, ont choisi de se rendre disponibles pour répondre et intervenir à toute sollicitation du centre de traitement de l'alerte.

Vous avez entre 16 et 55 ans, vous êtes une femme, un homme, vous êtes étudiant, salarié, employé, chef d'entreprise, femme au foyer, en recherche d'emploi... Vous vivez en milieu périurbain ou rural, vous disposez de bonnes capacités physiques, vous disposez d'un moyen de locomotion, vous êtes motivé par l'aide à autrui et l'investissement dans un projet fort... ?

Alors, vous aussi, devenez sapeur-pompier volontaire !

112
18

SDis 86
sapeurs-pompiers de la Vienne

REJOIGNEZ-NOUS
DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

www.devenezspv.fr

Modalités de recrutement :

- ✓ Lettre de motivation et CV à adresser au chef de centre compétent proche de votre lieu de résidence
- ✓ Entretien avec le chef de centre (suivant places disponibles et après examen de votre candidature)
- ✓ Passage en comité de centre pour avis
- ✓ Constitution d'un dossier administratif et visite médicale
- ✓ Participation à 1 journée de recrutement

Journée de recrutement :

- ✓ Atelier n°1 : Tests physiques, cardio-respiratoires et de force musculaire
- ✓ Atelier n°2 : Tests psychomoteurs (parcours d'aisance, montée tour incendie et portique)
- ✓ Atelier n°3 : Tests écrits (lettre de motivation ou réponses à des questions simples et calculs mathématiques)
- ✓ Atelier n°4 : Vérification du dossier administratif
- ✓ Atelier n°5 : Vérification du dossier médical

Contactez-nous par téléphone : 05 49 49 18 42 ou 05 49 49 18 44

Conditions d'accès

- ✓ Etre âgé de 16 ans au minimum.
- ✓ Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale exigées
- ✓ Jouir de ses droits civiques, ne pas avoir fait l'objet d'une peine inscrite à son casier judiciaire

Conditions d'engagement (5 ans renouvelables)

- ✓ 30 jours de formation répartis sur les trois premières années
- ✓ 12 manœuvres par an
- ✓ Disponibilité équivalente à 18 semaines d'astreinte par an
- ✓ Gardes postées dans certains centres

Indemnisation

- ✓ Le SPV perçoit des vacances dont le montant varie en fonction du grade et de l'activité (intervention, formation, astreinte, garde).
- ✓ Protection sociale : les volontaires sont couverts en et hors service commandé.
- ✓ Avantage retraite : la prestation de fidélisation et de reconnaissance est versée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires ayant effectué au moins 20 ans de service et ayant 55 ans.

Devenir sapeur-pompier volontaire, c'est aussi adhérer à un ensemble de valeurs civiques et morales qui sont rassemblées au sein de la charte nationale du sapeur-pompier volontaire.

Fiche pratique

Employeur de
sapeur-pompier volontaire

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent un maillon indispensable et essentiel au bon fonctionnement de la chaîne des secours sur l'ensemble du territoire français.

Dans le département de la Vienne, les sapeurs-pompiers volontaires représentant 87 % de l'effectif total des sapeurs-pompiers du département. En apportant leur disponibilité et leurs compétences au service des concitoyens, ils constituent un élément clé du maillage du territoire permettant d'assurer des secours en tout point du département et à tout moment, notamment en milieu rural.

En facilitant la disponibilité de leurs salariés pour participer à des missions opérationnelles et à des formations, les employeurs publics et privés, à travers la signature de convention, s'investissent dans la promotion du volontariat et valorisent leurs salariés, par ailleurs engagés en qualité de sapeur-pompier volontaire.

L'expérience et les connaissances acquises dans le cadre de leur engagement de sapeur-pompier sont des avantages non négligeables pour les entreprises et les collectivités qui les emploient.

UN DOUBLE ENGAGEMENT POUR LA VIENNE

ils s'investissent professionnellement pour *garantir votre bien être* sur les nombreux *sites touristiques du département* et sont également

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Vous aussi, souscrivez un engagement de sapeur-pompier volontaire

www.devenezspv.fr

SDIS 86 sapeurs-pompiers de la Vienne

la vienne

UDSP

EVOLUTION-CHASSE.COM

Centofruct

futuroscope

La Région

Exemple de mutualisation : campagne d'affichage sur la promotion du volontariat, réalisée par le service communication du SDIS, diffusée et financée par le Conseil Départemental

Un sapeur-pompier volontaire dans une entreprise ou une collectivité territoriale c'est :

- ✓ Un secouriste expérimenté et recyclé, capable de prodiguer les gestes de premiers secours en cas d'accident, au profit d'un collègue ou du public ;
- ✓ Un employé formateur, capable de sensibiliser, voire de former ses collègues aux règles de sécurité ;
- ✓ Un agent de prévention et de sécurité, capable d'orienter l'entreprise ou la collectivité dans l'identification des risques et la mise en œuvre de mesures de prévention et de sécurité ;
- ✓ Un personnel aux qualifications spécifiques (titulaire par exemple du permis poids lourd, financé par le SDIS de la Vienne) ;
- ✓ Un "atout majeur" de sécurité : l'emploi de sapeurs-pompiers volontaires est une preuve d'attitude préventive que l'entreprise ou la collectivité peut faire valoir auprès des assureurs.

Le sapeur-pompier volontaire a l'habitude du travail en équipe et le sens des responsabilités. Il est rigoureux et fait preuve d'esprit d'initiative. Ces qualités trouvent à s'exprimer en intervention, dans le centre d'incendie et de secours mais également au sein de l'entreprise ou de la collectivité qui l'emploie.

Les avantages offerts aux employeurs publics et privés :

1 - Les conventions de disponibilité

Il s'agit d'un contrat passé entre le SDIS de la Vienne et l'employeur du sapeur-pompier volontaire, qui vise à préciser les conditions de disponibilité du salarié pour des missions opérationnelles et des formations sur son temps de travail.

Dans le département de la Vienne, 127 conventions ont été signées entre le SDIS de la Vienne et des employeurs publics et privés. Pourquoi pas vous ?

2 - Les compensations financières et les avantages fiscaux apportés aux entreprises

Pour l'activité des sapeurs-pompiers volontaires pris sur leur temps de travail, les entreprises et collectivités bénéficient de divers avantages :

- ✓ Assurance incendie (diminution de la prime d'assurance pour les dommages incendie)
- ✓ Subrogation (versement des indemnités horaires du sapeur-pompier volontaire à la collectivité)
- ✓ Mécénat (pour les entreprises)
- ✓ Dégrèvement (de la contribution obligatoire au budget du SDIS pour les collectivités)
- ✓ Formation professionnelle
- ✓ Formation aux gestes de premiers secours

3 - Le diplôme de reconnaissance

Témoignage de la reconnaissance des autorités départementales (Préfet, Président du Département et Présidente du Conseil d'Administration du SDIS), pour la contribution à l'effort sécurité civile et l'implication aux côtés du Service Départemental d'Incendie et de Secours, des employeurs (publics et privés).



4 - Le label “employeur - SDIS”

Reconnaissance nationale, ce label récompense, valorise et encourage l'esprit citoyen des collectivités qui emploient et facilitent la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Retrouvez tous les détails
sur le site internet des sapeurs-pompiers de la Vienne :

www.sdis86.net

rubrique Employeurs/Partenaires.



Fiche pratique

Contacter

le Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Vienne

Établissement public de proximité, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne répond au quotidien aux demandes de secours des habitants du département.

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS SONT LES SUIVANTS :

Prévention contre les risques d'incendie et de panique :

Pour tous vos dossiers de création, de rénovation et travaux dans les établissements recevant du public de votre commune, le groupement Prévention répond à vos interrogations.

Contact : Commandant Thierry SCHLIESELHUBER / 05.49.49.18.71

thierry.schlieselhuber@sdis86.net

Prévision-Opérations :

Pour vos interrogations en termes de couverture opérationnelle ou suite à une intervention, toute question concernant la défense extérieure contre l'incendie (poteaux d'incendie, points d'aspiration...) ou la création / mise à jour du plan communal de sauvegarde, le groupement Prévision-Opérations est à votre disposition.

Contact : Commandant Laurent NOCQUET / 05.49.49.18.75

laurent.nocquet@sdis86.net

Couverture territoriale, développement du volontariat.

Pour toutes les autres questions, notamment si vous souhaitez nous aider à développer le volontariat sapeurs-pompiers, les commandants de compagnies composant le groupement territorial sont à votre écoute. Ils sont les relais des chefs de centres locaux.

Contact : Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD / 05.49.49.18.04

david.maillefaud@sdis86.net

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne

11 avenue Galilée - CS 60120 - 86096 FUTUROSCOPE CEDEX

Tél. : 05 49 49 18 00 / Fax : 05 49 49 18 11

info@sdis86.net



Site Internet : www.sdis86.net

Site Internet dédié aux « interventions d'urgence sur véhicules » : iuv.sdis86.net

Twitter : [@sdis86](https://twitter.com/sdis86)

Facebook : [Sapeurs-pompiers de la Vienne](https://www.facebook.com/Sapeurs-pompiers-de-la-Vienne)

Youtube : [Sapeurs-pompiers de la Vienne](https://www.youtube.com/Sapeurs-pompiers-de-la-Vienne)

Instagram : [sdis86](https://www.instagram.com/sdis86)

Concours photos 2018 du SDIS de la Vienne

Chaque année, dans le cadre de la journée nationale des sapeurs-pompiers et du congrès départemental des sapeurs-pompiers de la Vienne, un concours photos visant à récompenser les plus beaux clichés réalisés par les sapeurs-pompiers, JSP et PATS du service est organisé. Les lauréats reçoivent des lots offerts par le Conseil Départemental.



1^{er} prix : Anthony Boutin (Neuville de Poitou)



2^{ème} prix : Nicolas Thubert (Vivonne)



3^{ème} prix : Elliott Charre (Montmorillon)

Merci!

Pour assurer les 18 205 interventions réalisées en 2017 au profit des habitants du département de la Vienne, le Service départemental d'incendie et de secours a pu compter sur 201 sapeurs-pompiers professionnels mais également sur 1 322 sapeurs-pompiers volontaires engagés dans une démarche citoyenne, en parallèle de leur activité scolaire ou professionnelle et de leur vie familiale.

118 d'entre eux, fonctionnaires et salariés, disposent de conventions de disponibilité qui leur permettent, sur leur temps de travail, de se former ou d'intervenir pour des missions d'urgence.

Au titre des efforts consentis, le service départemental d'incendie et de secours souhaite rendre hommage aux employeurs publics et privés concernés en les citant tous et les remercier par avance pour les facilités qui seront, de nouveau, accordées aux sapeurs-pompiers volontaires en 2018-2019.



Un remerciement particulier est formulé au Conseil départemental qui emploie 10 sapeurs-pompiers volontaires et leur offre de la disponibilité sur leur temps de travail.

Pour garantir la sécurité des habitants de la Vienne, nous formulons le vœu que les employeurs partenaires du service départemental d'incendie et de secours.

Signé : les élus du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours.

Partenaires publics

Aboville (base de défense de Poitiers Saint-Maxent)
Base aérienne 709 - ESIS
CCAS d'Availles-Limouzine
CCAS de Poitiers
Centre de gestion de la FPT
Centre pénitentiaire de Vivonne
CH Camille Guérin
CHU La Milétrie
Communauté de communes de Châtelleraut
Communauté de communes de Couhé
Communauté de communes du Grand Poitiers
Communauté de communes du Haut-Poitou
Communauté de communes du Pays Mèlusin
Communauté de communes Vonne-et-Clain
Commune d'Archigny
Commune d'Availles-Limouzine
Commune de Blaslay
Commune de Bonneuil-Matours
Commune de Champagné-le-Sec
Commune de Charrais
Commune de Charoux
Commune de Châtelleraut
Commune de Chauvay
Commune de Chauvigny
Commune de Civray
Commune de Couhé

Commune de Dangé-Saint-Romain
Commune de Gençay
Commune d'Ingrandes
Commune de l'Isle-Jourdain
Commune de La Roche-Posay
Commune de La Trimouille
Commune de Latillé
Commune de Lençloître
Commune de Loudun
Commune de Lusignan
Commune de Mirebeau
Commune de Montmorillon
Commune de Mont-sur-Guesnes
Commune de Neuville-du-Poitou
Commune de Pieumartin
Commune de Poitiers
Commune de Quinçay
Commune de Rouillé
Commune de Saint-Genest-d'Ambière
Commune de Saint-Georges-les-Baillargeaux
Commune de Saint-Gervais-les-Trois-Clochers
Commune de Saint-Jean-de-Sauves
Commune de Saint-Maurice-la-Clouère
Commune de Saint-Pierre-de-Maillé
Commune de Saint-Savin

Commune de Saumières-du-Clain
Commune d'Usson-du-Poitou
Commune de Valdivienne
Commune de Vendeuire
Commune de Vicq-sur-Gartempe
Commune de Vivonne
Commune de Vouillé
Commune des Ormes
Commune des Trois-Moutiers
Conseil départemental de la Vienne
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Vienne
Eaux de Vienne - SIVEER
École du génie d'Angers
EHPAD Les Rousselières
EHPAD Théodore Arnault
ESEN
Etablissement central de l'administration et de soutien de la Gendarmerie nationale
Îlème RMAT - Détachement de Poitiers
INRA Poitou-Charentes
Ministère de la défense - Centre médical des armées de rochefort
Recorat de l'Académie de Poitiers
SIMER - Montmorillon
Université de Poitiers

Partenaires privés

ADAPEI 86
Adial
Aquitel
Banque populaire Val-de-France
BERNIER Rémy
Café brasserie Le Graal
CCA International
Center Parcs
Centre Ouest Lavage
CESVI France
CNPE EDF Chaux
Coop Atlantique Saint-Ustre
COREA Poitou-Charentes
EARL du Saule
EARL Péguin
Easydis
EHPAD Belvédère Sainte-Clotilde

EHPAD Le Clos des Chênes
EHPAD Les Jardins de Cybèle
EHPAD Les Prés de l'Étang
EIFFAGE Energie
E-Laclerc
Enedis
Entreprise Tricot Marc
Etablissements Fillaud
Etablissements Richard Laleu
Ets Saint-Jean d'Industrie du Poitou
Eurovia Centre Loire
FENWICK - KION group
GLI Citergaz SA
Hôtel Saint-Roch
Jardiland
Magnetti Marelli

Marie surgelés
Mission locale d'insertion du Poitou
Péjini Construction métallique
Perronet Hersand
Pharmacie BELIN
PMC Menuiserie
Résidence La Nougèraie
Rolland DC Industrie
SA Jouffray Drillaud
SAGEM
SAS Dikéos
SNECMA
Société immobilière du Montmorillonais
Soregix
Terrena Poitou
THALES Avionics

Service départemental d'incendie et de secours de la Vienne
11 avenue Galilée, CS 60120 - 86096 FUTUROSCOPE CEDEX

Tél. : 05 49 49 18 00 - Fax : 05 49 49 18 11 info@sdis86.net - www.sdis86.net



Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne

11 avenue Galilée, CS 60120
86096 FUTUROSCOPE
Tél. : 05 49 49 18 00 - Fax : 05 49 49 18 11
info@sdis86.net - sdis86.net

